



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE BELGE

RAPPORT ÉCONOMIQUE ANNUEL 2015-2016

FEVIA

Federatie Voedingsindustrie
Fédération de l'Industrie Alimentaire

CONTENU

3	Avant-propos
6	Synthèse
12	Chiffre d'affaires
18	Valeur ajoutée
20	Investissements
22	Emploi
26	Employeurs
30	Commerce extérieur
40	Canaux de distribution des produits alimentaires
42	Rendement et ratios financiers
46	Évolution des prix
50	Cotisations fiscales et parafiscales
52	Prévisions de conjoncture
54	Efforts en matière de formation
58	Innovation

CHER LECTEUR,

Je suis heureux de constater que l'industrie alimentaire a également enregistré d'excellents résultats en 2015. Près d'1 emploi sur 5 dans l'industrie manufacturière belge est un emploi dans l'industrie alimentaire. Nos entreprises ont investi 10% de plus chez nous.

Pourtant, nous sommes inquiet. Nos entreprises alimentaires, en majeure partie des PME, sont confrontées à une cascade de défis : le handicap salarial, les « taxes destinées à promouvoir la santé », la cotisation d'emballage, la taxe au kilomètre, les surcoûts énergétiques à charge des entreprises qui ne font qu'augmenter.

La Belgique est un petit pays, qui n'est ni une île, ni une superpuissance. Sur une mappemonde, nous représentons à peine un confetti. Nous devons donc rester réalistes et prendre conscience que nos concurrents étrangers sont à nos portes. Cet environnement nous contraint à garantir notre compétitivité de manière durable pour l'avenir, et ce en concertation avec les autorités, l'agriculture, l'industrie, la distribution, le consommateur et d'autres parties prenantes.

Dans ce petit pays, nous devons relever des défis complexes comme les déchets sauvages et l'obésité sur la base d'un modèle de concertation. FEVIA souhaite tendre la main à toutes les autorités afin d'engager le débat et s'appuyer sur nos atouts : la qualité, la diversité et l'innovation.



CHRIS MORIS
Directeur général FEVIA



BARON JEAN F. EYLENBOSCH
Président FEVIA

SOUTIEN D'IDEA CONSULT

Ce nouveau rapport économique annuel présente une image fidèle, équilibrée et approfondie de l'industrie alimentaire belge au moyen d'une multitude d'indicateurs suivis année après année. Dans ce cadre, IDEA Consult assure le traitement et l'analyse indépendante de séries temporelles publiques et les a intégrées dans le présent rapport en accord avec FEVIA. L'expertise que nous avons acquise via de nombreuses études sectorielles belges et étrangères et la connaissance sectorielle de FEVIA nous permet, outre la présentation des séries temporelles, d'expliquer l'évolution des chiffres. En d'autres termes, ce rapport annuel suit de près l'évolution de l'industrie alimentaire, et ce tant pour FEVIA que pour les différentes parties prenantes. Ceci doit permettre à tous les intéressés de tracer un chemin tourné vers l'avenir, chiffres à l'appui, afin que ces prochaines années, l'industrie alimentaire puisse poursuivre sa croissance de manière durable et maintenir ainsi sa position de maillon fort de l'industrie manufacturière en Belgique.



WIM VAN DER BEKEN
Administrateur délégué IDEA Consult

2015 ÉTAIT UNE ANNÉE EXCELLENTE POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE BELGE...



Les investissements maintiennent l'industrie alimentaire en Belgique.



L'industrie alimentaire est le plus grand employeur industriel.



Avec une balance commerciale positive, l'industrie alimentaire rapporte beaucoup en Belgique.

... MAIS UNE ACCUMULATION DE DÉFIS MENACE LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR



HANDICAP SALARIAL

17,4%

ACHATS TRANSFRONTALIERS
EN 2015

+4,5%

Désavantage concurrentiel pour l'industrie alimentaire belge par rapport aux pays voisins.



SURCOÛTS
ÉNERGÉTIQUES

+200%

SUR 8 ANS

Toutes sortes de prélèvements et de coûts engendrent des factures énergétiques trop élevées pour nos entreprises.



PERTE DE PART
DU MARCHÉ

8,6 > 7,6%

SUR 10 ANS

La baisse de compétitivité mène à une part de marché plus réduite dans les exportations alimentaires de l'UE.





SYNTHÈSE

En 2015, l'industrie alimentaire reste incontestablement le maillon fort de l'industrie belge et voit augmenter sa part dans l'emploi, les exportations, les investissements et le chiffre d'affaires.

Une grande incertitude règne toutefois quant à la possibilité pour l'industrie alimentaire de poursuivre en 2016 cette belle croissance des années précédentes, suite à une série cumulée de défis et de nouvelles taxes. Tout d'abord, le niveau du handicap salarial de 17,4% reste inacceptable. En effet, il empêche la croissance du secteur en Belgique. La « taxe santé » est une grande source d'inquiétude. À partir du 1er avril 2016, la nouvelle taxe au kilomètre entraînera une augmentation de 150 millions d'euros par an des coûts du transport des denrées alimentaires. Les « surcoûts » à charge des entreprises alimentaires pour l'énergie augmentent et ne feront qu'augmenter dans le futur. La cotisation d'emballage coûte plus de 300 millions d'euros par an au secteur des boissons. Les accises sur les boissons ont fortement augmenté. Enfin, le sentiment d'insécurité suite aux attentats terroristes qui ont frappé la Belgique risque également d'affecter la confiance des consommateurs et d'accroître la pression qui pèse sur l'économie.

DES INVESTISSEMENTS QUI CULMINENT À 1.427 MILLIONS D'EUROS

Après la forte augmentation des investissements en 2014, ils sont encore remontés

en 2015 pour atteindre un niveau record de 1,43 milliard d'euros. L'industrie alimentaire a ainsi investi 2,97% de son chiffre d'affaires, ce qui est nettement supérieur à la moyenne des entreprises industrielles, où les investissements représentent 2,52% du chiffre d'affaires.

L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE, PREMIER EMPLOYEUR INDUSTRIEL

L'industrie alimentaire occupait 88.439 personnes en 2015, soit un chiffre presque identique à l'année précédente. L'industrie alimentaire occupe indirectement 137.080 personnes, ce qui représente un nombre total de 225.519 emplois liés à ce secteur en Belgique.

Ces chiffres sont en contraste avec le reste de l'industrie manufacturière, qui a enregistré en 2015 une diminution de 1,8% (8.634 emplois). Par rapport à 2005, le nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière a même diminué de 19,6% (soit 113.833 emplois). Si l'on tient compte de cette donnée, la part de l'industrie alimentaire dans l'emploi industriel total s'élève même à 19,0%, alors qu'en 2005 elle n'était encore qu'à 15,6%.

AUGMENTATION DU NOMBRE DE FORMATIONS

Ces dernières années, l'industrie alimentaire a

investi considérablement dans des formations pour ses travailleurs. En 2013, le secteur a investi 1,22% du temps de travail en formation et les coûts de formation représentaient 1,62% des coûts de personnel. Plus de 43% des travailleurs ont suivi une formation officielle.

UNE BALANCE COMMERCIALE POSITIVE DE 3.800 MILLIONS D'EUROS

En 2015, les exportations de produits alimentaires et de boissons ont augmenté de 3,3%. Les exportations de produits alimentaires et de boissons contribuent largement et positivement à la balance commerciale de la Belgique. En 2015, la balance commerciale de la Belgique affichait un déficit de 4 milliards d'euros. Sans l'industrie alimentaire, le déficit de la balance commerciale serait donc presque deux fois plus élevé.

Les exportations sont restées principalement concentrées sur l'Union européenne et sur nos voisins directs, à savoir la France, les Pays-Bas et l'Allemagne. Les exportations vers les états-membres de l'Est de l'UE ont augmenté de 10,6%. Quant aux exportations vers les états-membres de l'Ouest de l'UE, plus matures, elles ont affiché une croissance plutôt surprenante de 7,9%.

La forte croissance des exportations vers les marchés lointains, qui se dessinait les dernières années, a connu un ralentissement en 2015. Les exportations vers les marchés

> CROISSANCE EN 2015, MAIS ...

> L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE EN 2016 EST CONFRONTÉE À UNE ACCUMULATION DE DÉFIS.

Intensité d'investissement élevée et croissante.

L'industrie alimentaire parvient à maintenir l'emploi.

Les coûts de formation représentent 1,62% des coûts de personnel.

> LA BALANCE COMMERCIALE ATTEINT UN NOUVEAU RECORD.

L'industrie alimentaire demeure un véritable secteur de PME.

L'écart entre l'augmentation des prix des inputs et des prix à la production reste de 5,0%, mais est plus réduit en 2015.

> LE HANDICAP SALARIAL DOIT ÊTRE SUPPRIMÉ PROGRESSIVEMENT.

lointains ont enregistré une croissance de 1,1% en 2015 alors que la croissance affichait encore 13,3% en 2014. Les tensions géopolitiques, le boycott commercial de la Russie et un ralentissement de la croissance au niveau international dans les économies émergentes sont à l'origine de ce phénomène.

Toutefois, plusieurs marchés lointains continuent encore à afficher une croissance spectaculaire. Les exportations vers les Etats-Unis ont à nouveau connu une nette augmentation de 17%, ce qui fait de ce marché le champion incontesté des marchés d'exportation lointains. Les exportations vers la Chine ont explosé en 2015 avec une croissance de plus de 30%, faisant de ce pays le troisième plus grand marché d'exportation lointain.

LA CONSOLIDATION DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE SE POURSUIT

Ces dernières années, le nombre d'entreprises alimentaires n'a cessé de diminuer, et l'année 2015 ne fait pas exception, avec une baisse de 1,8% du nombre d'entreprises. Ces données, combinées au maintien de l'emploi, s'expliquent par une augmentation de la taille moyenne des entreprises.

Une partie de l'explication réside dans la diminution du nombre de petites boulangeries. Cependant, l'industrie alimentaire demeure un véritable secteur de PME : 83% des entreprises comptent moins de 20 travailleurs. Des économies d'échelle et des inves-

tissements suffisants permettent également aux entreprises alimentaires belges de rester viables dans un environnement international extrêmement compétitif.

LA BAISSÉ DES PRIX DES INPUTS ET DES PRIX À LA PRODUCTION EXERCE UNE PRESSION CONSTANTE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Un défi de taille pour les entreprises alimentaires belges est d'apporter une réponse aux fluctuations de prix de plus en plus fortes des principaux facteurs d'input.

Jusqu'en 2013, les prix des inputs n'ont pratiquement pas cessé d'augmenter. Afin de ne pas accroître encore la pression sur les marges, les producteurs de produits alimentaires se sont vus contraints de répercuter en partie ces augmentations de prix sur leurs prix à la production. En 2014 et en 2015, l'indice des 3 principaux coûts (matières premières, énergie et salaires) a chuté en raison de la diminution de prix de certaines matières premières agricoles, ce qui a entraîné en 2015 une baisse d'1,7% des prix à la production de l'industrie alimentaire. Toutefois, par rapport à 2005, l'indice des prix des inputs reste 5,0% supérieur à celui des prix à la production. Il en résulte des marges structurellement sous pression. Les prix à la consommation des denrées alimentaires transformées ont augmenté de 1,6% en 2015 et ne suivent pas ce mouvement à la baisse.










Malgré la baisse des prix à la production, l'industrie alimentaire est néanmoins parvenue à enregistrer une légère augmentation de son chiffre d'affaires de 0,2% pour atteindre 48,1 milliards d'euros.

LA PRIORITÉ RESTE LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DU HANDICAP SALARIAL

En 2014, le secteur a enregistré une baisse de la marge opérationnelle nette : elle est passée de 4,1% en 2013 à 3,9% en 2014 (chiffre le plus récent). La part du coût salarial dans la valeur ajoutée représentait presque 60% en 2014 et reste ainsi de loin le principal facteur de production.

Fin 2014, le handicap salarial de l'industrie alimentaire était de 21%. Toutefois, le saut d'index, la modération salariale et le tax-shift ont permis de faire un premier pas dans la bonne direction afin de supprimer progressivement le handicap salarial. Pourtant, d'après les estimations, le handicap salarial de l'industrie alimentaire sera encore de 17,4% fin 2016. Par conséquent, la suppression progressive du handicap salarial par rapport à nos pays voisins reste d'une importance cruciale.

CHIFFRES CLÉS DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE BELGE 2015

	CHIFFRE D'AFFAIRES***	VALEUR AJOUTÉE*	INVESTISSEMENTS	EXPORTATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS ¹	IMPORTATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS	BALANCE COMMERCIALE ALIMENTATION ET BOISSONS	EMPLOI		NOMBRE D'EMPLOYEURS
									
L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE EN 2015 **	48.098 MIO D'€	7.609 MIO D'€	1.427 MIO D'€	23.915 MIO D'€	20.114 MIO D'€	3.801 MIO D'€	88.439	137.080	4.452
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT À 2014	+0,2%	+0,2%	+10,0%	+3,3%	+2,3%	+9,2%	-0,1%	-0,1%	-1,8%
PART DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE DANS L'ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE BELGE	18,1%	15,4%	21,4%	10,1%			19,0%		27,9%

* produits alimentaires, boissons et tabac, en prix courants 2014 (sans correction de prix)

** estimations pour 2015 basées sur des chiffres provisoires

*** estimations pour 2014 et 2015 basées sur des chiffres provisoires

Source : DGSIE (déclarations TVA), BNB (commerce extérieur), ONSS (statistiques centralisées), Eurostat, Observatoire des Prix

¹ Exportations basées sur les codes produits (nomenclature combinée). Ces chiffres tiennent aussi compte des exportations des entreprises ne relevant pas du secteur alimentaire (NACE2008 10+11) mais qui fabriquent néanmoins des produits alimentaires et des boissons.

LA FORMULE À SUCCÈS DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE BELGE

À quoi l'industrie alimentaire doit-elle ses excellentes performances? Premièrement à la qualité et à la sécurité des produits alimentaires fabriqués en Belgique. Deuxièmement à la compétence professionnelle des personnes actives dans l'industrie alimentaire. Troisièmement, l'industrie alimentaire belge est

plus performante que ses collègues des pays voisins en matière d'innovation de procédé et de produit. Enfin, l'industrie alimentaire belge enregistre de meilleurs résultats en matière d'innovation organisationnelle et marketing.

POSITION DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE BELGE DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE EUROPÉENNE

Bien que la Belgique ne représente que 2,2% de la population de l'Europe des 28, la part de l'industrie alimentaire belge dans l'industrie alimentaire européenne est supérieure à ce pourcentage pour la plupart des indicateurs.

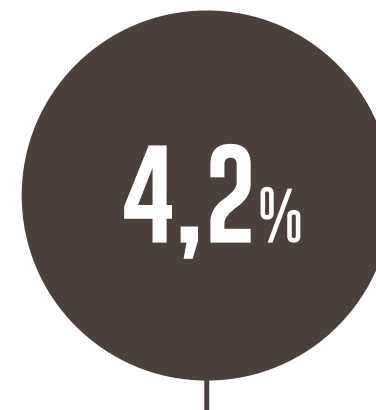
PART DANS L'UE



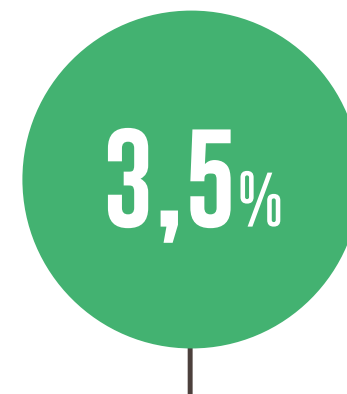
**PART DES HABITANTS
DANS L'UE-28**

INDICATEUR 2014

PART DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE EUROPÉENNE



CHIFFRE D'AFFAIRES



**VALEUR AJOUTÉE
(2013)**



EMPLOI



EMPLOYEURS





CHIFFRE D'AFFAIRES

INDUSTRIE DE LA VIANDE 12,7%



10,7%
TRANSFORMATION ET
CONSERVATION DE
FRUITS ET DE LÉGUMES



9,3%
CACAO, CHOCOLAT
ET PRODUITS DE
CONFISERIE

1,3%



TRANSFORMATION
DU POISSON

9,2%

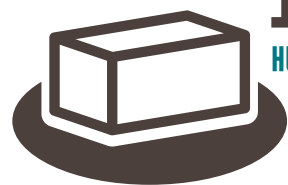


PRODUITS
LAI TIERS



10,9%

BOISSONS



11,9%
HUILES ET GRAISSES

5,1%



TRAVAIL DES GRAINS ET
PRODUITS AMYLACÉS



10,1%

ALIMENTS POUR ANIMAUX



10,8%

AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES
(HORS 10.82)



7,9%

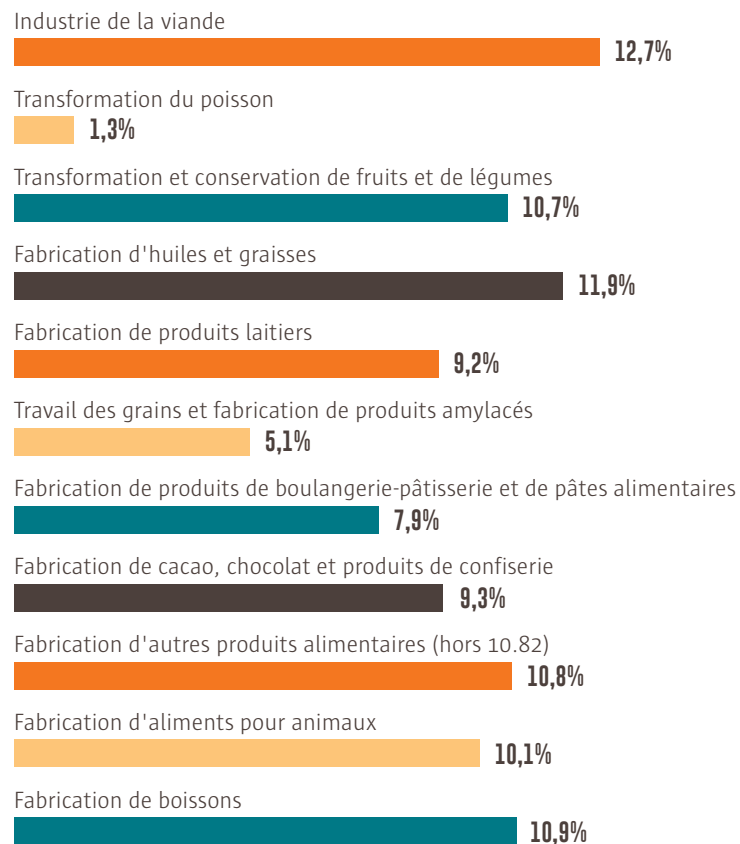
PRODUITS DE BOULANGERIE-
PÂTISSERIE ET DE PÂTES
ALIMENTAIRES

**> EN 2015, LE
CHIFFRE D'AFFAIRES
DE L'INDUSTRIE
ALIMENTAIRE S'ÉLEVAIT
À 48,1 MILLIARDS
D'EUROS.**

Selon les estimations, le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire a augmenté de 0,2% en 2015 pour atteindre 48,1 milliards d'euros.² Les 3 principaux sous-secteurs sont l'industrie de la viande, la fabrication d'huiles et de graisses et l'industrie des boissons. Ensemble, ils représentent 35% du chiffre d'affaires total.

² Les chiffres d'affaires 2015 sont encore en cours de révision et des variations pourraient encore intervenir entre (sous-)secteurs. Ces données doivent donc être considérées comme provisoires.

GRAPH. 1: CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOUS-SECTEUR(2015)



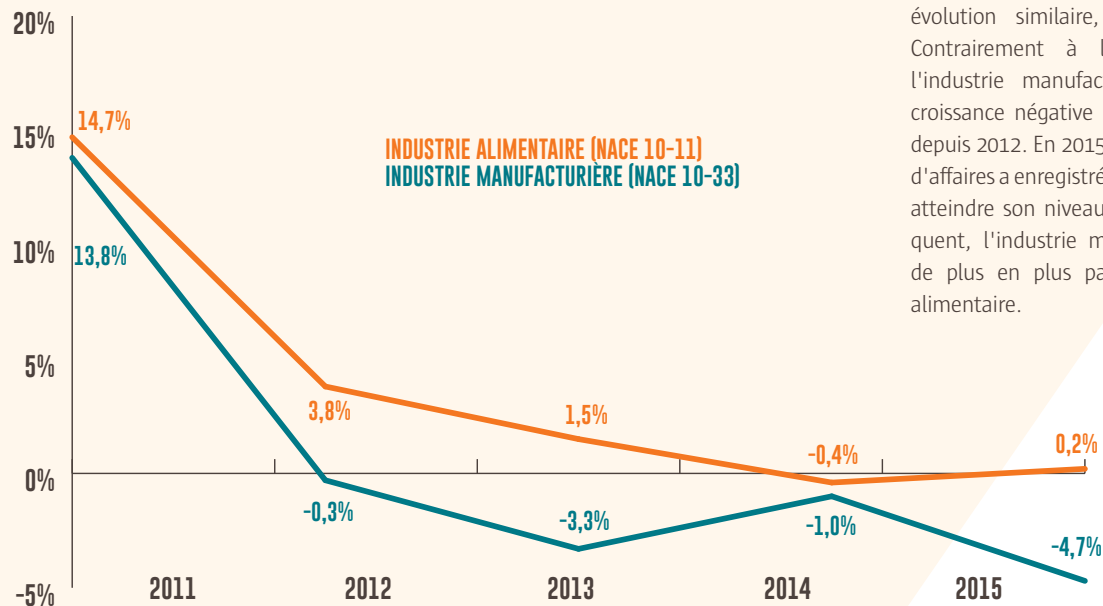
Source : DGSIE (déclarations TVA trimestrielles). En raison de règles de confidentialité, les chiffres d'affaires ne sont plus disponibles séparément pour NACE 10.2 et NACE 10.4. Sur base du dernier trimestre de 2014 et du premier trimestre de 2015, nous estimons que le secteur des huiles et des graisses représente 90% du chiffre d'affaires du secteur NACE 10.2+10.4.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Après la forte croissance du chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire belge en 2011, le rythme de croissance s'est affaibli au cours des années suivantes en raison de la pression croissante sur les prix des matières premières et donc sur les prix à la production et le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire.

L'industrie manufacturière a connu une évolution similaire, mais plus marquée. Contrairement à l'industrie alimentaire, l'industrie manufacturière enregistre une croissance négative de son chiffre d'affaires depuis 2012. En 2015, la croissance du chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 4,7% pour atteindre son niveau le plus bas. Par conséquent, l'industrie manufacturière s'affaiblit de plus en plus par rapport à l'industrie alimentaire.

GRAPH. 2: CROISSANCE ANNUELLE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (2010-2015)



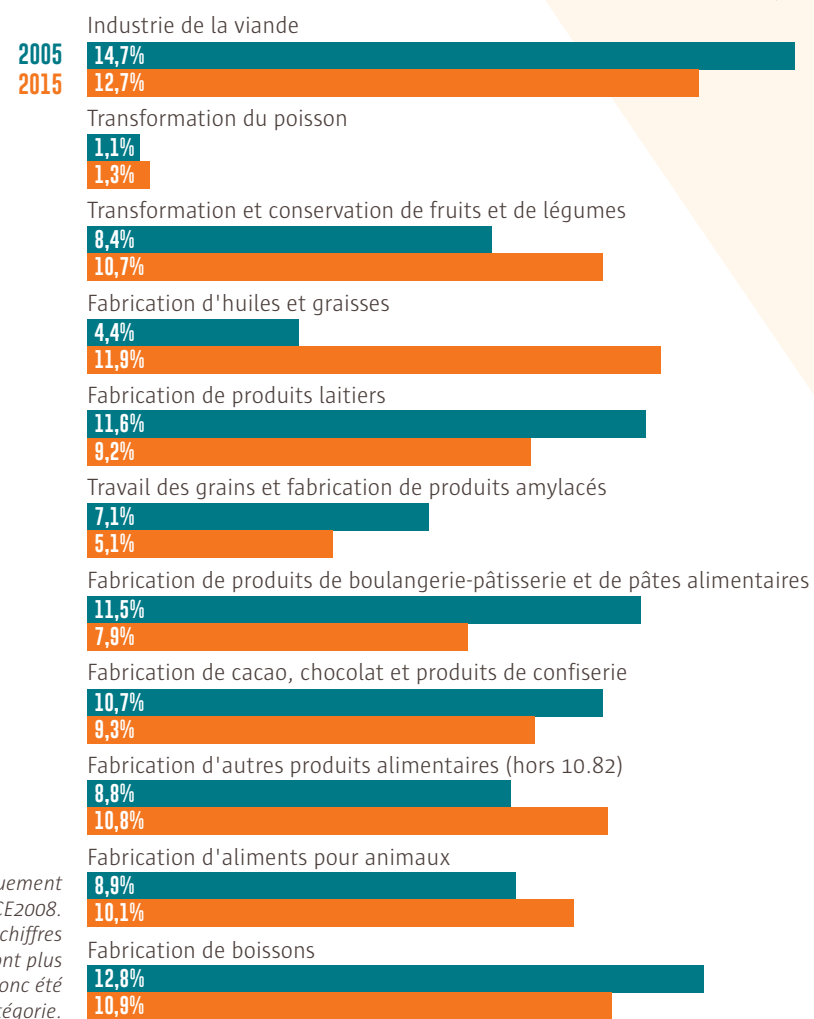
Source : DGSIE (déclarations TVA), chiffres provisoires pour 2015

Le chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière continue de baisser par rapport à l'industrie alimentaire.

La répartition du chiffre d'affaires entre les sous-secteurs reste relativement constante à long terme.

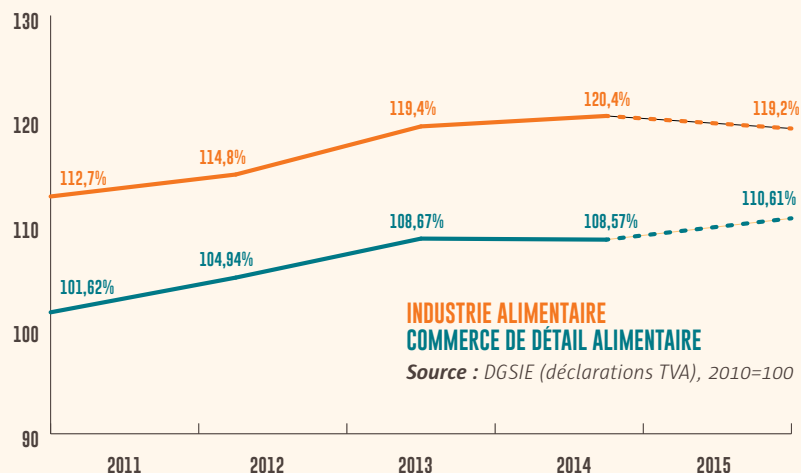
Au cours des dernières années, la répartition du chiffre d'affaires entre les différents sous-secteurs est restée relativement stable. Par rapport à 2005, ce sont les secteurs des huiles et des graisses, de la transformation de fruits et légumes et de la fabrication d'aliments pour animaux qui ont enregistré la plus forte croissance de leur chiffre d'affaires. La part de la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires, de la fabrication de produits laitiers et de l'industrie de la viande dans le chiffre d'affaires a reculé respectivement de 3,6, de 2,3 et de 2,0 points de pourcentage par rapport à 2005.

GRAPH. 3: RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOUS-SECTEUR (2005-2015)



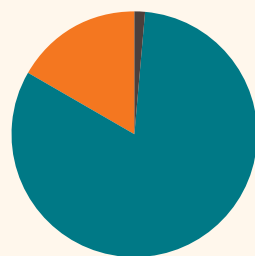
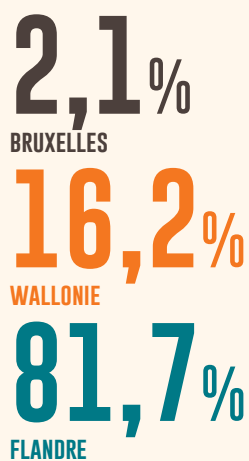
*Source : DGSIE (déclarations TVA), uniquement disponibles depuis 2005 dans NACE2008.
En raison de règles de confidentialité, les chiffres d'affaires NACE 10.2 et NACE 10.4 ne sont plus disponibles séparément - ces catégories ont donc été regroupées dans une seule catégorie.

GRAPH. 4: ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NATIONAL DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTATION, BOISSONS ET TABAC (2010=100, 2011-2015)



Depuis 2011, le chiffre d'affaires intérieur de l'industrie alimentaire a augmenté plus lentement que le chiffre d'affaires du commerce alimentaire de détail, ce qui peut indiquer que la part de marché de notre propre industrie alimentaire dans la consommation a baissé.

GRAPH. 5: RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES PRODUITS ALIMENTAIRES PAR RÉGION (2015)



Source : DGSEI, chiffre d'affaires des produits alimentaires (hors boissons), abstraction faite du chiffre d'affaires des sites d'exploitation étrangers en Belgique³, chiffres provisoires.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Plus de quatre cinquièmes du chiffre d'affaires des produits alimentaires (hors boissons) ont été réalisés en 2015 par des entreprises basées en Flandre. La Wallonie contribue au chiffre d'affaires à hauteur de 16%, et la Région de Bruxelles Capitale fournit 2%.

³ Les entreprises sont considérées comme étrangères si leur unité TVA ne dispose pas d'une adresse distincte en Belgique. Dans l'ancienne classification Nacebel2003, celles-ci étaient automatiquement affectées à la Région de Bruxelles Capitale mais, dans la nouvelle classification Nacebel2008, elles sont considérées comme une catégorie à part entière, aux côtés des 3 régions belges.

VALEUR AJOUTÉE



INDUSTRIE
ALIMENTAIRE

+10%

DEPUIS 2010



INDUSTRIE
MANUFACTURIÈRE

+2,7%

DEPUIS 2010

ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE

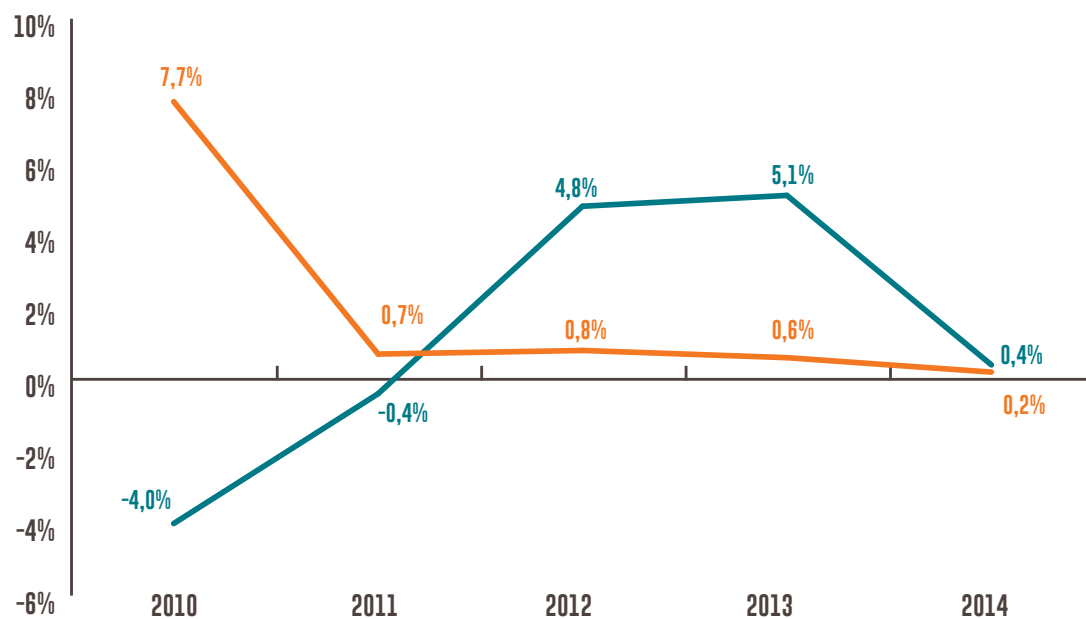
La valeur ajoutée de l'industrie des produits alimentaires et du tabac⁴ s'élevait à environ 7,6 milliards d'euros en 2014, soit une augmentation de 0,2% par rapport à 2013.

Le redressement de la valeur ajoutée s'est presque complètement arrêté. Par rapport à 2010, la valeur ajoutée de l'industrie des produits alimentaires et du tabac a progressé d'un peu moins de 10% alors qu'elle n'avait augmenté que de 2,7% dans l'industrie

manufacturière. Par conséquent, la part de l'industrie alimentaire dans la valeur ajoutée totale de l'industrie manufacturière est passée de 14,4% en 2010 à 15,4% en 2014. La Flandre a généré 72,6% de cette valeur ajoutée, la Wallonie 22,2%, et Bruxelles 5,2%.

> EN 2014, L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE A GÉNÉRÉ UNE VALEUR AJOUTÉE DE 7,6 MILLIARDS D'EUROS.

GRAPH. 6: CROISSANCE ANNUELLE DE LA VALEUR AJOUTÉE À PRIX COURANTS (2010-2014)



INDUSTRIE ALIMENTAIRE (NACE 10-12)
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE (NACE 10-33)

Source : BNB, valeur ajoutée brute en prix courants, NUTS31

⁴Depuis 2009, on ne dispose plus de la valeur ajoutée brute pour le secteur alimentaire considéré seul, mais uniquement pour le secteur « fabrication de produits alimentaires et de tabac » dont nous savons, d'après les données des années précédentes, que la part du tabac ne représente qu'une faible part (<5%) de l'ensemble du secteur.

INVESTISSEMENTS



INDUSTRIE
AGROALIMENTAIRE
+25%
DEPUIS 2011



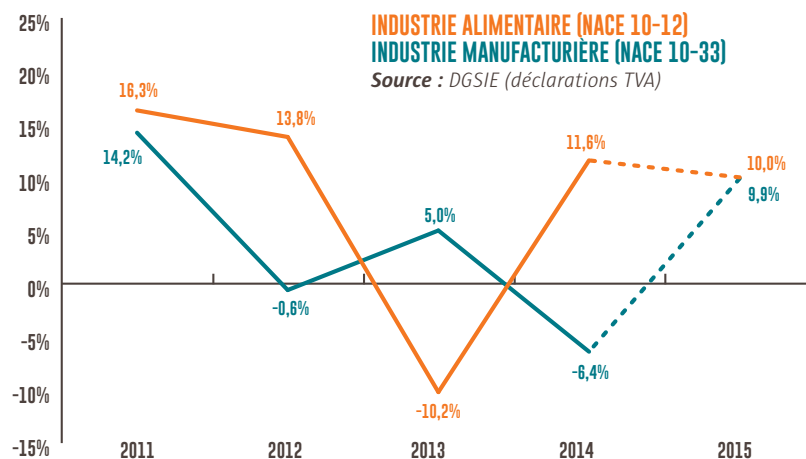
INDUSTRIE
MANUFACTURIÈRE
+7%
DEPUIS 2011

En 2015, l'industrie alimentaire a investi un montant record de 1,43 milliard d'euros en immobilisations corporelles, soit 21,4% des investissements de l'industrie manufacturière (sur la base des statistiques TVA). Les investissements dans l'industrie alimentaire en 2015 sont plus de 25% supérieurs à 2011, tandis que dans l'industrie cette hausse n'est « que » de 7%. Les 3 principaux sous-secteurs en termes d'investissements en 2015 sont l'industrie de la boisson, la transformation et la conservation de fruits et légumes et le secteur de la boulangerie et des pâtes alimentaires. Ensemble, ils représentent 53,9% de l'ensemble des investissements dans l'industrie alimentaire en 2015. La plus forte progression des investissements est enregistrée par les secteurs de la fabrication d'huiles et de graisses, de la transformation de poissons et de l'industrie de la boisson.

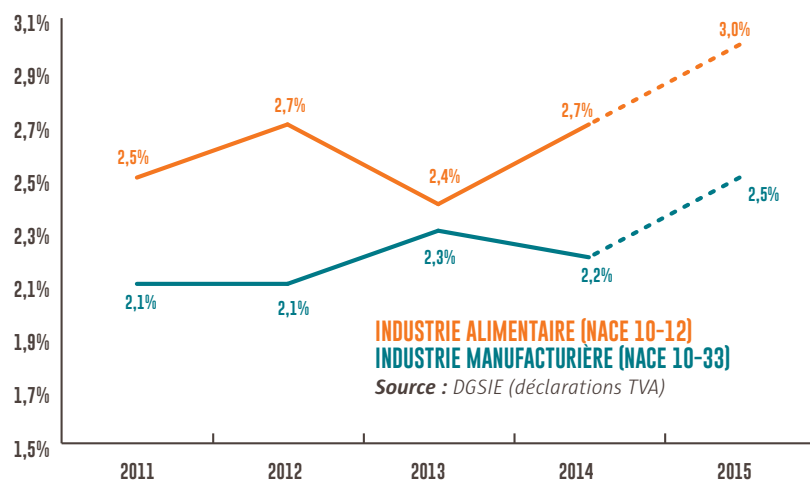
ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

En 2015, la forte hausse des investissements combinée à une légère croissance du chiffre d'affaires a entraîné une nette progression de l'intensité d'investissement (qui mesure le ratio entre les investissements et le chiffre d'affaires), qui a retrouvé son niveau de 2008. Dans l'industrie manufacturière, l'intensité d'investissement s'est stabilisée au même niveau depuis 2010 (entre 2,1% et 2,2%) mais elle remonte en 2015 pour atteindre 2,5%. Sur les 5 dernières années, ce ratio a été de 2,66% dans l'industrie alimentaire par rapport à 2,25% dans l'industrie manufacturière. En moyenne, sur ces 5 dernières années, l'industrie alimentaire a donc investi relativement plus que l'industrie manufacturière, et ceci certainement si l'on tient aussi compte du fait que le chiffre d'affaires (le dénominateur du ratio) a fortement augmenté dans l'industrie alimentaire alors qu'il a fortement diminué dans l'industrie manufacturière.

GRAPH. 7: CROISSANCE ANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (2011-2015)



GRAPH. 8: INTENSITÉ D'INVESTISSEMENT (2011-2015)



➤ EN 2015, LES INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE ONT DE NOUVEAU ATTEINT UN NIVEAU RECORD.

L'industrie alimentaire a investi relativement plus que la moyenne de l'industrie manufacturière.

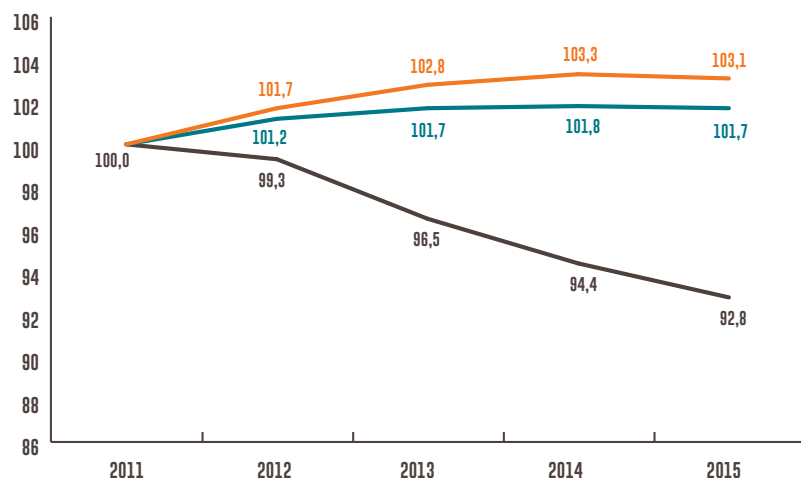
EMPLOI



**1/5
DES EMPLOIS**

1/5 des emplois dans
l'industrie de la transformation
est un emploi dans l'industrie
alimentaire.

GRAPH. 9: ÉVOLUTION DU VOLUME DE TRAVAIL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN EN BELGIQUE (2011-2015, 2011=100)



ETP INDUSTRIE ALIMENTAIRE (HORS BOULANGERIES ARTISANALES)
ETP INDUSTRIE ALIMENTAIRE (Y COMPRIS BOULANGERIES ARTISANALES)
ETP INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Source : ONSS (statistiques centralisées), hors intérimaires

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

En 2015, l'industrie alimentaire reste de loin le premier employeur industriel de Belgique. Au deuxième trimestre 2014, l'industrie alimentaire occupait 88.537 personnes, soit 73.219 équivalents temps plein (ETP)⁵. Par rapport à 2014, tant le nombre d'emplois que le nombre d'ETP est resté stable (-0,1%). En 2015, l'industrie manufacturière a de nouveau perdu plus de 8.600 emplois (soit plus de 8.500 ETP).

De ce fait, l'industrie alimentaire renforce sa place dans l'emploi industriel. La part du nombre d'emplois de l'industrie alimentaire dans l'ensemble du tissu industriel est ainsi passée de 17,6% en 2011 à 19,0% en 2015. Exprimé en ETP, cela correspond à une évolution de 16,4% en 2011 à 18,0% en 2015.

En outre, l'industrie alimentaire génère aussi de nombreux emplois dans d'autres secteurs. Selon le Bureau fédéral du Plan, au niveau des différents fournisseurs et prestataires de services (transport, emballages, travail intérimaire, ...), on compte 1,55 emploi supplémentaire lié à chaque emploi dans l'industrie alimentaire. L'industrie alimentaire occupe ainsi indirectement 137.080 personnes, ce qui porte le nombre total d'emplois liés à ce secteur à presque 225.519 en Belgique. L'industrie alimentaire présente ainsi l'un des plus gros multiplicateurs d'emploi de l'industrie manufacturière.

En 2015, l'industrie alimentaire employait 88.439 personnes, pour 73.135 équivalents temps plein.

➤ L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE RESTE STABLE EN 2015.

⁵L'emploi exprimé en équivalents temps plein détermine le volume de travail (donc les heures effectivement prestées).

Des emplois bien répartis entre les différents sous-secteurs.

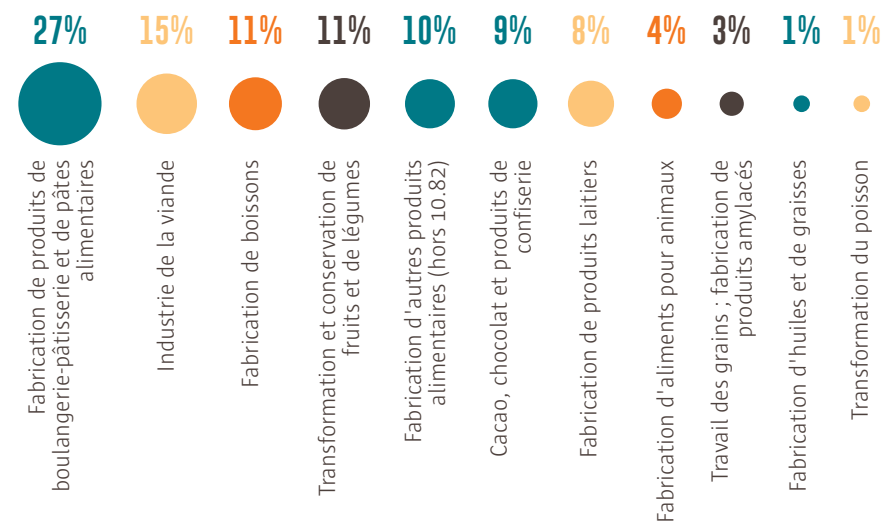
RÉPARTITION PAR SOUS-SECTEUR

Les 3 principaux sous-secteurs en termes d'emploi sont la fabrication de produits de boulangerie et de pâtes alimentaires (en raison du grand nombre de petites boulangeries), l'industrie de la viande et la fabrication de boissons. En termes de chiffre d'affaires, les deux premiers secteurs font également partie des trois principaux sous-secteurs de l'industrie alimentaire belge. Le secteur de la fabrication d'huiles et de graisses, qui fait partie du top 3 en termes de chiffre d'affaires, n'est qu'un très petit secteur en termes d'emploi en raison du degré élevé d'automatisation des processus. Si nous faisons abstraction du secteur de la boulangerie et des pâtes alimentaires, la transformation de fruits et de légumes devient le 3ème sous-secteur en ce qui concerne le nombre d'emplois.

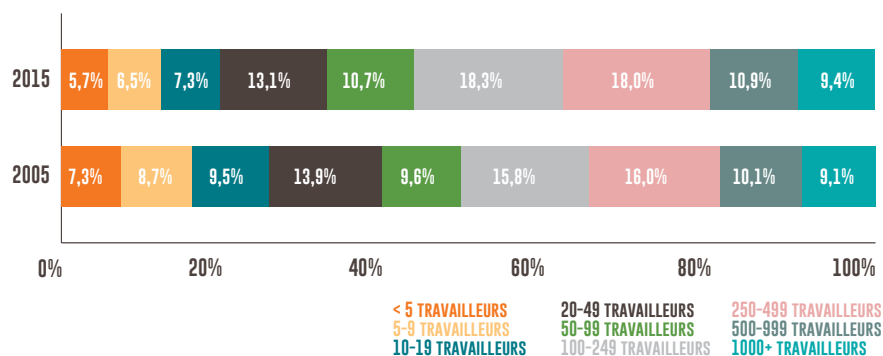
RÉPARTITION EN FONCTION DE LA TAILLE DES ENTREPRISES

Comparativement à 2005, la proportion de travailleurs dans les entreprises comptant jusqu'à 19 travailleurs a systématiquement diminué, et ce au profit des entreprises de taille moyenne comptant entre 100 et 499 travailleurs. On constate donc une nette augmentation de la taille des entreprises dans l'industrie alimentaire. Dans le même temps, nous assistons à une légère augmentation de l'importance des grandes entreprises (de

GRAPH. 10: EMPLOIS PAR SOUS-SECTEUR (2015)

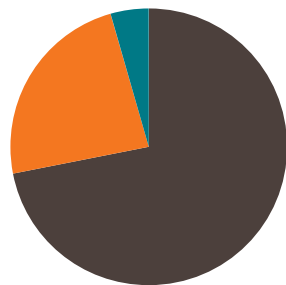


GRAPH. 11: RÉPARTITION EN FONCTION DE LA TAILLE DES ENTREPRISES



Source : ONSS statistiques centralisées, évaluation catégorique 100-249 et 250-499 sur base de Belfirst

GRAPH. 12: NOMBRE D'EMPLOIS PAR RÉGION (2014)



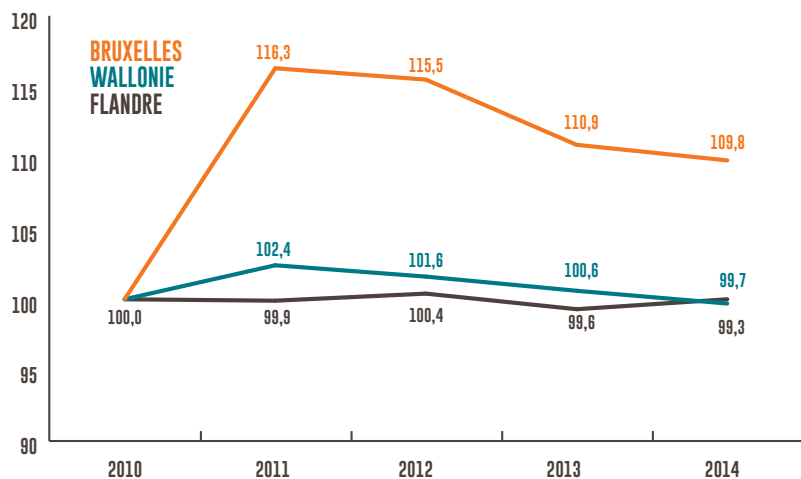
3.850 ▶ **4%**
BRUXELLES

20.440 ▶ **24%**
WALLONIE

62.158 ▶ **72%**
FLANDRE

Source : ONSS (statistiques décentralisées)

GRAPH. 13: ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS PAR RÉGION (2010-2014; 2010=100)



Source : ONSS (statistiques décentralisées), 2010=100

500 travailleurs ou plus). Le recul dans la plus petite catégorie (comptant jusqu'à 4 travailleurs) est surtout dû à la disparition de petites boulangeries.

RÉPARTITION RÉGIONALE DE L'EMPLOI

La Flandre fournit environ 72% de l'emploi dans le secteur. Proportionnellement à son chiffre d'affaires, la Flandre occupe donc une position légèrement inférieure en termes d'emploi.

En outre, nous constatons que, sur les 3 dernières années, le nombre d'emplois auprès des employeurs bruxellois a considérablement augmenté.⁶ En 2014, la Flandre a enregistré une croissance modeste de l'emploi tandis que ce dernier a enregistré un léger recul en Wallonie. En 2014, l'emploi, tant en Flandre qu'en Wallonie, est légèrement inférieur au niveau de 2010.

⁶Ceci est uniquement dû à une centralisation administrative en 2011 des services commerciaux régionaux d'un seul producteur puisque, depuis 2012, l'emploi à Bruxelles est à nouveau à la baisse.

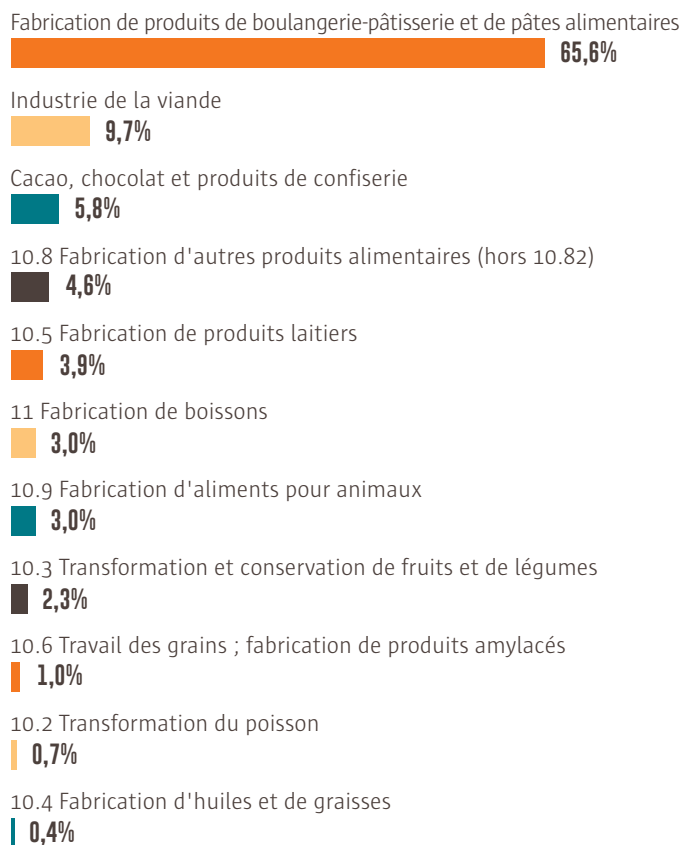
EMPLOYEURS



▼
-1,8%
EMPLOYEURS

▲
**DE 19,5
À 19,9**
EFFECTIFS PAR
EMPLOYEUR

GRAPH. 14: EMPLOYEURS PAR SOUS-SECTEUR (2015)



Source : ONSS (statistiques centralisées)

En 2015, l'industrie alimentaire comptait 4.452 employeurs qui représentaient 28% du nombre total des employeurs dans l'industrie manufacturière. Les 3 sous-secteurs qui comptent le plus grand nombre d'employeurs sont la fabrication de produits de boulangerie et de pâtes alimentaires, l'industrie de la viande et la fabrication de chocolat et de produits de confiserie. En termes d'emploi, les deux premiers sous-secteurs étaient également les principaux sous-secteurs de l'industrie alimentaire belge. À eux trois, ils représentent 81% du nombre total d'employeurs, ce qui est surtout la conséquence du grand nombre de petites boulangeries (2.737 en 2015 soit 60% du nombre total d'employeurs dans l'industrie alimentaire). Sans les petites boulangeries, la fabrication de produits laitiers serait le 3ème sous-secteur en ce qui concerne le nombre d'employeurs.

La part élevée du nombre d'employeurs industriels découle du fait que l'industrie alimentaire compte de très nombreuses PME : 53% des employeurs de l'industrie alimentaire occupent moins de 5 travailleurs et 83% moins de 20 travailleurs. La plus petite catégorie de taille est constituée à 74% de petites boulangeries.

**Les petites boulangeries
représentent 60% du
nombre d'employeurs
dans l'industrie
alimentaire belge.**

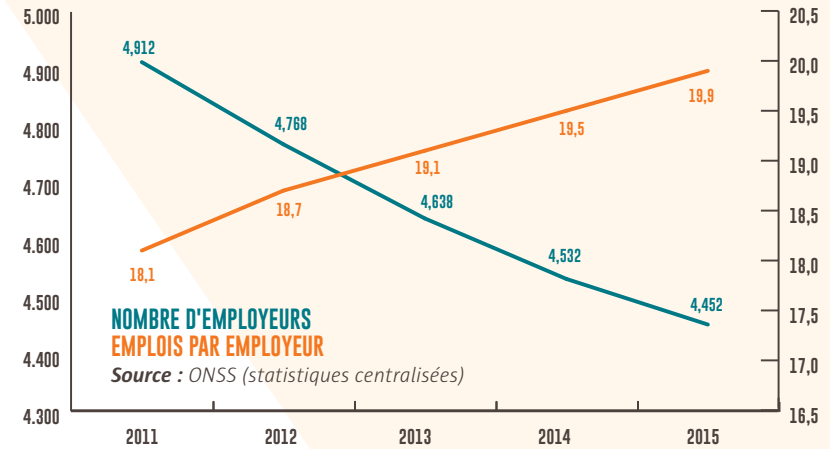
L'agrandissement d'échelle se poursuit année après année.

➤ LE NOMBRE D'EMPLOYEURS (À L'EXCLUSION DES PETITES BOULANGERIES) RESTE STABLE.

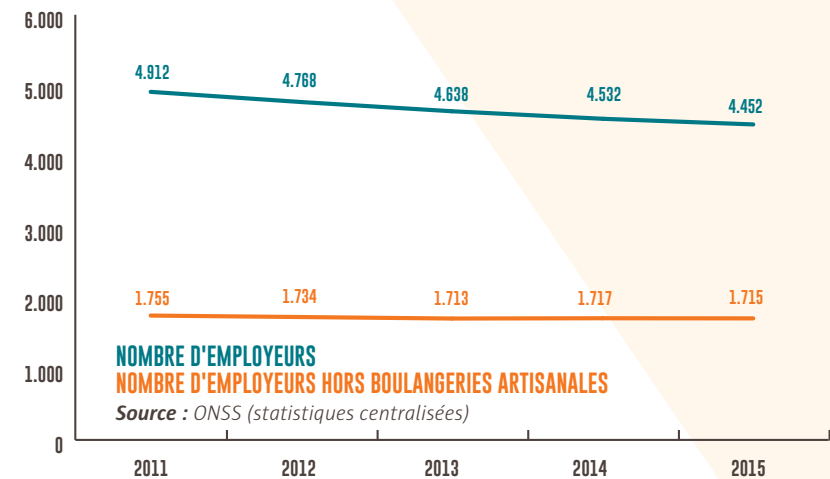
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYEURS ET DE LA TAILLE DES EMPLOYEURS

Ces dernières années, le nombre d'employeurs dans l'industrie alimentaire n'a cessé de diminuer, année après année. En 2015, on comptait 460 employeurs de moins qu'en 2011, soit une diminution de 9,4%. La diminution du nombre total d'employeurs dans le secteur alimentaire est surtout due au secteur des petites boulangeries. En 2015, le nombre d'employeurs (hors petites boulangeries) est resté presque identique et n'a augmenté en 2015 que de 2,3% par rapport à 2011.

GRAPH. 15: ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYEURS ET DE LA TAILLE MOYENNE DES ENTREPRISES (2011-2015)



GRAPH. 16: ÉVOLUTION EMPLOYEURS (2011-2015)



GRAPH. 17: NOMBRE DE SITES D'EXPLOITATION PAR RÉGION (2014)



343 ▶ **7%**
BRUXELLES

1.467 ▶ **28%**
WALLONIE

3.358 ▶ **65%**
FLANDRE

Source : ONSS (statistiques décentralisées)

RÉPARTITION RÉGIONALE DES SITES D'EXPLOITATION

Comparativement au nombre d'emplois, la Flandre affiche un pourcentage d'employeurs inférieur (65% des sites d'activité contre 72% des emplois). Ceci indique que les entreprises alimentaires flamandes comptent en moyenne⁷ un plus grand nombre d'emplois par site d'exploitation que les entreprises situées en Wallonie et à Bruxelles. En moyenne, les entreprises alimentaires bruxelloises sont les plus petites, avec 11,2 emplois par site d'exploitation. Les entreprises alimentaires flamandes sont les plus grosses, avec 18,5 emplois par site d'exploitation. Quant aux entreprises alimentaires wallonnes, elles affichent en moyenne 13,9 emplois par site.

⁷Le nombre moyen d'emplois pour les 3 régions, calculé sur la base des statistiques décentralisées, est inférieur à celui calculé sur la base des statistiques centralisées. En effet, dans les statistiques décentralisées, un plus grand nombre de sites d'exploitation appartiennent au secteur des produits alimentaires et des boissons.

COMMERCE EXTERIEUR

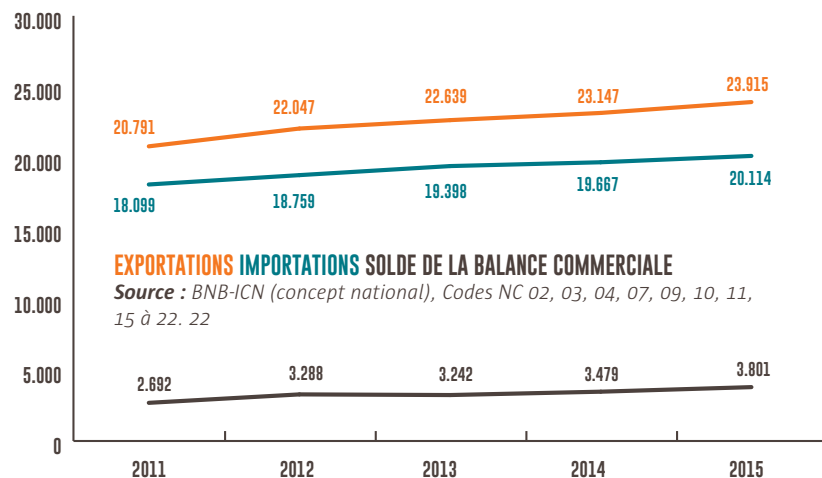


EXPORTATION VERS
L'EUROPE DE L'OUEST
+40,7%
DEPUIS 2005

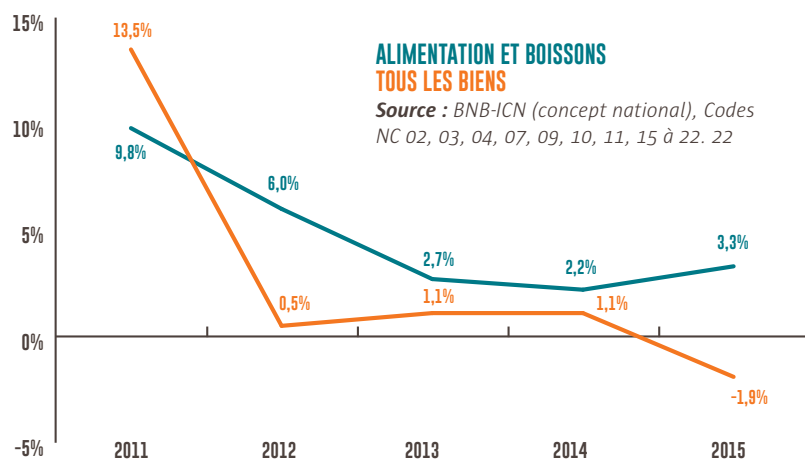
EXPORTATION VERS
L'EUROPE DE L'EST
+293,8%
DEPUIS 2005

EXPORTATION EN
DEHORS L'UE
+84,9%
DEPUIS 2005

GRAPH. 18: ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DES PRODUITS ALIMENTAIRES (EN MILLIONS D'EUROS - 2011-2015)



GRAPH. 19: CROISSANCE ANNUELLE DES EXPORTATIONS (2011-2015)



Selon le concept national⁸ les exportations de produits alimentaires et de boissons ont été estimées à 23,9 milliards d'euros en 2015. Pour la même année, les importations de ces mêmes produits ont représenté une valeur de 20,1 milliards d'euros, ce qui correspond, pour les produits alimentaires et les boissons, à un excédent de la balance commerciale d'environ 3,8 milliards d'euros. Malgré ces excellentes performances de l'industrie alimentaire en 2015, la Belgique a enregistré un déficit de sa balance commerciale de 4 milliards d'euros pour tous les produits réunis.

ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

En 2015, les exportations de l'industrie alimentaire ont augmenté de 3,3% alors que l'ensemble des exportations belges de marchandises ont enregistré une baisse de 1,9%. Sur toute la période considérée, le secteur alimentaire a affiché une croissance plus forte et plus stable de ses exportations que l'ensemble du secteur industriel. Par rapport à 2011, les exportations de l'industrie alimentaire ont augmenté de 15,0% alors que l'industrie n'enregistrerait qu'une croissance très modeste de ses exportations de 0,7%.

> EN 2015, LA BALANCE COMMERCIALE DE L'ALIMENTATION ET DES BOISSONS AFFICHAIT UN EXCÉDENT DE 3,8 MILLIARDS D'EUROS.

L'excédent de la balance commerciale a augmenté de plus de 9% en 2015.

> EN 2015, LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET DE BOISSONS EST REPARTIE À LA HAUSSE POUR ATTEINDRE 3,3%.

⁸Les exportations selon le concept national reflètent mieux les exportations annuelles des produits alimentaires et des boissons des entreprises belges (autonomes). Les exportations selon le concept communautaire comprennent en outre toutes les activités de transit et les centres de distribution internationaux, dont la valeur ajoutée est généralement plus faible. Le concept communautaire est utilisé en Europe pour la comparaison entre les pays.

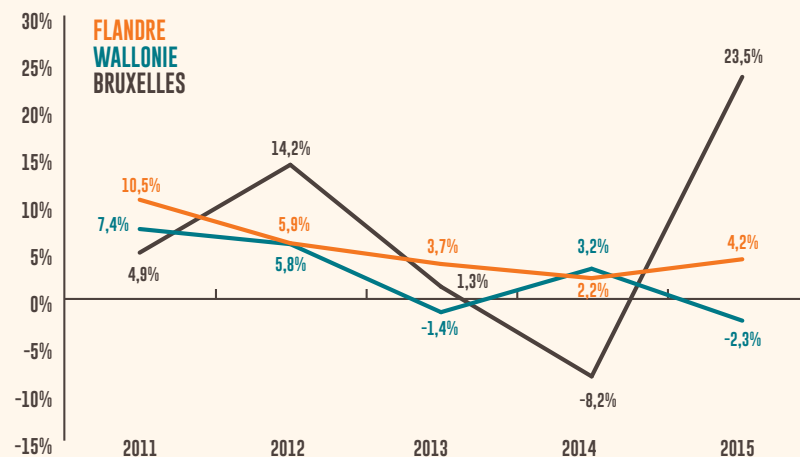
PART DES EXPORTATIONS DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UE-28

En 2015, la Belgique représentait 7,6% du commerce (intra et extra) UE en produits alimentaires, boissons et tabac. La part des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la France était respectivement de 15%, de 14,9% et de 13,5%. Par rapport à 2005, seule l'Allemagne a pu augmenter la part de ses exportations de 0,5 points de pourcentage. La France, la Belgique et les Pays-Bas ont vu la part de leurs exportations baisser de respectivement 2,3, 1 et 0,4 points de pourcentage.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

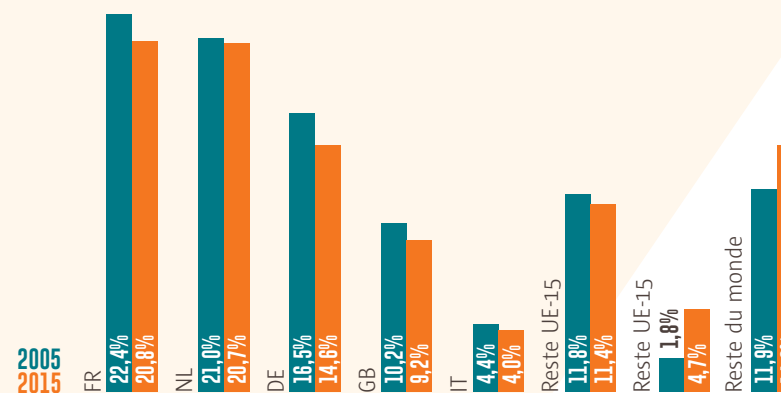
En 2015, les exportations de l'industrie alimentaire flamande ont augmenté de 4,2%. Depuis 2011, les exportations flamandes ont augmenté de 17,1%. Les exportations wallonnes ont connu un rythme de croissance variable qui affiche globalement une tendance à la baisse. Après une reprise des exportations en 2014, l'année 2015 est à nouveau caractérisée par une baisse de 2,3%. Par rapport à 2011, les exportations wallonnes ont augmenté de 5,3%. Les exportations bruxelloises ont connu une évolution en dents de scie et par rapport à 2011, elles affichent une croissance de 31,2%, qui est due dans une large mesure à la très forte croissance⁹ en 2015.

GRAPH. 20: CROISSANCE ANNUELLE DES EXPORTATIONS RÉGIONALES (2011-2015)

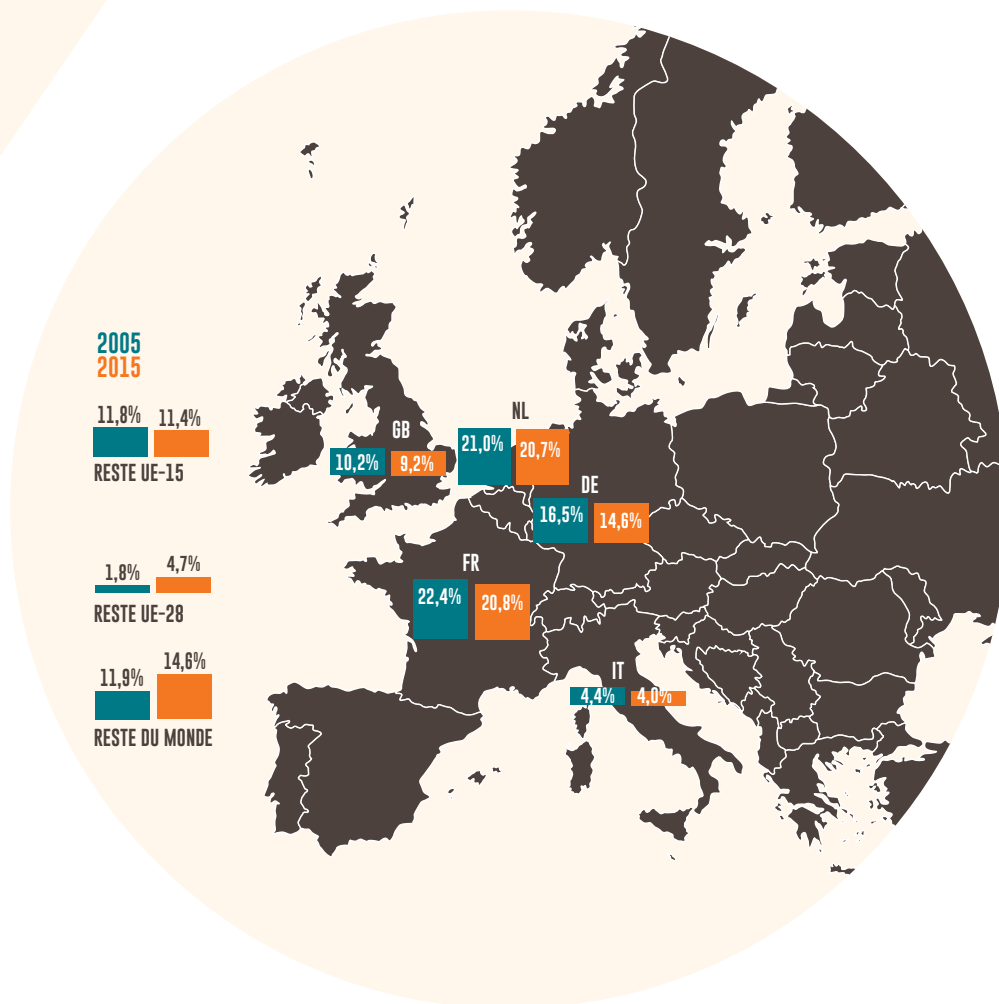


Source : BNB-ICN (concept national), Codes NC 02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 15 à 22. 22

GRAPH. 21: RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS (2005-2015)



Source : BNB-ICN (concept national), Codes NC 02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 15 à 22. 22



En 2015, les industries alimentaires flamande et wallonne ont affiché un excédent de leur balance commerciale de respectivement 3,47 milliards d'euros et 861 millions d'euros environ, tandis qu'en 2015, Bruxelles a enregistré un déficit de sa balance commerciale de 529 millions d'euros.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS

Les exportations de l'industrie alimentaire belge restent principalement concentrées dans l'Union Européenne, et plus encore vers nos voisins directs qui absorbent 56,0% de l'ensemble de nos exportations. Dans l'UE-15, après les Pays-Bas, la France et l'Allemagne, nous exportons surtout vers le Royaume-Uni et l'Italie. La France reste notre principal marché d'exportation pour les produits alimentaires et les boissons, suivie de très près par les Pays-Bas.

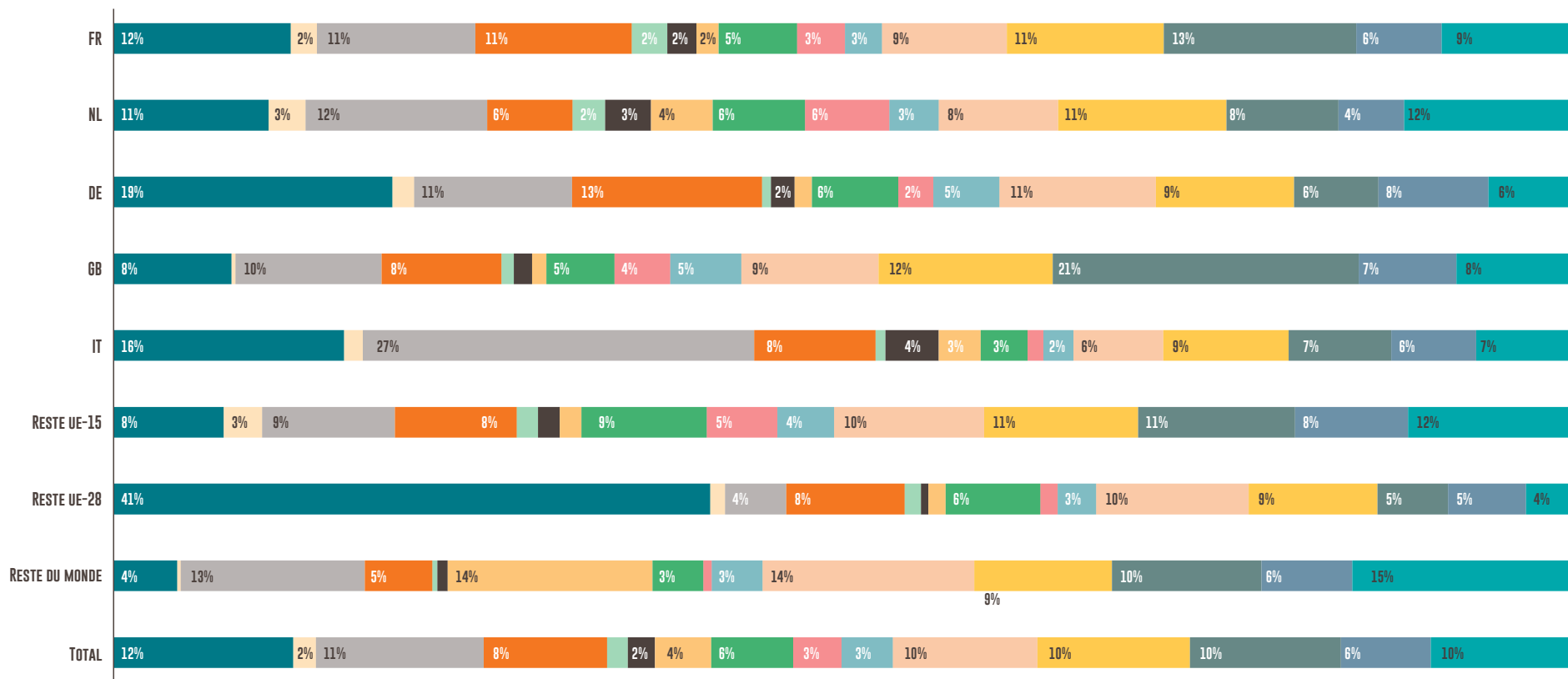
Par rapport à 2014, les exportations dans l'UE-15 ont augmenté vers presque tous les pays. Ce sont l'Autriche (+25,7%), le Luxembourg (+12,3%) et la Finlande (+10,8%) qui se sont le plus démarqués. Seules les exportations vers le Danemark (-2,5%) et la Suède (-0,2%) ont enregistré un recul.

Les exportations vers les nouveaux états membres de l'Union européenne ont également affiché une croissance positive en 2015. Parmi les pays vers lesquels les expor-

La Belgique exporte essentiellement des denrées alimentaires vers les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

⁹Les produits dont les exportations bruxelloises ont augmenté considérablement en 2015 étaient les préparations à base de céréales, le chocolat et la viande.

GRAPH. 22: RÉPARTITION DES EXPORTATIONS PAR GROUPE DE PRODUIT ET PAR MARCHÉ D'EXPORTATION (2015)



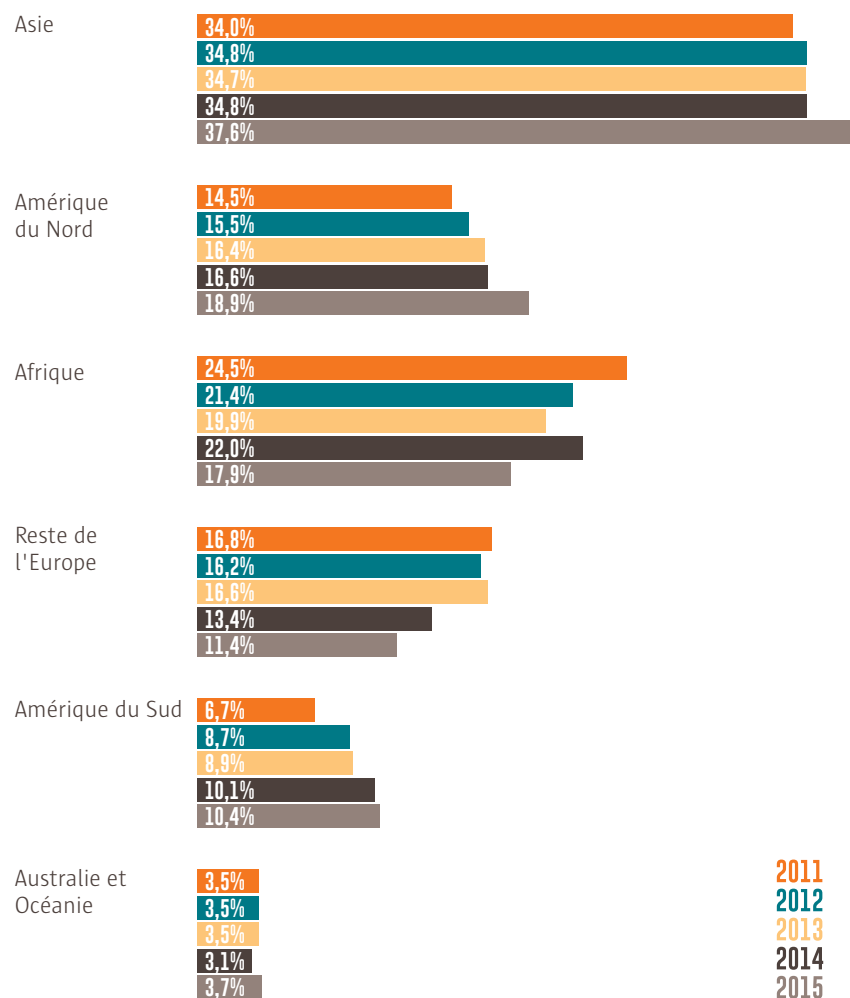
Source : BNB-ICN (concept national), Codes NC 02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 15 à 22. 22. Pour des raisons de lisibilité, les pourcentages des groupes de produits ayant une valeur inférieure à 2% ne sont pas indiqués. Les groupes de produits importants (part > 5%) sont indiqués en rouge dans la légende.

VIANDE
POISSON
PRODUITS LAITIERS
LÉGUMES
CAFÉ, THÉ ET CONDIMENTS

CÉRÉALES
PRODUITS AMYLACÉ
GRAISSES ET HUILES
PRÉPARATIONS DE VIANDES ET POISSONS
SUCRE ET CONFISERIES

CACAO ET PRÉPARATIONS À BASE DE CACAO
PRÉPARATIONS À BASE DE CÉRÉALES
PRÉPARATIONS DE FRUITS ET LÉGUMES
PRODUITS DIVERS
BOISSONS

GRAPH. 23: RÉPARTITION DES EXPORTATIONS HORS UNION EUROPÉENNE PAR CONTINENT (2011-2015)



Source : BNB-ICN (concept national), Codes NC 02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 15 à 22.

tations ont nettement progressé, on note la Lettonie (+67,2%), la Slovaquie (+34,4%) et l'Estonie (+22,8%). Seules les exportations vers la Bulgarie (-14,1%) et Malte (-0,4%) ont enregistré un recul. On enregistre par ailleurs une forte croissance des exportations vers les deux principaux pays d'exportation parmi les nouveaux états membres : +12,0% pour la Pologne et +4,8% pour la République tchèque.

Le principal produit d'exportation de notre industrie alimentaire est la viande, surtout exportée vers l'Allemagne, la France et les Pays-Bas et la Pologne. Les produits laitiers, les préparations de céréales (surtout les biscuits), les préparations de fruits et légumes (surtout les produits surgelés à base de pommes de terre) et les boissons affichent d'excellentes performances avec une part de plus de 10% dans les exportations. Ensemble, ces produits représentent 54% des exportations totales de produits alimentaires et de boissons.

ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS HORS UNION EUROPÉENNE

Plus d'un tiers des exportations hors union européenne sont destinées à l'Asie dont la part dans les exportations a connu une forte progression surtout en 2015. L'Amérique du Nord a également vu sa part dans les exportations augmenter, et ce au détriment de l'Afrique (avec des baisses sensibles du chiffre d'affaires vers l'Algérie, l'Afrique du Sud et l'Angola) et du reste des pays européens (en

Les exportations de produits alimentaires varient fortement selon les régions géographiques et les pays.

> PLUS DE 55% DES EXPORTATIONS HORS UE-28 SONT DESTINÉES À L'ASIE ET À L'AMÉRIQUE DU NORD.

Parmi les marchés d'exportation lointains pour les produits alimentaires, les États-Unis dominent largement.

particulier suite à la forte baisse du chiffre d'affaires vers la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie).

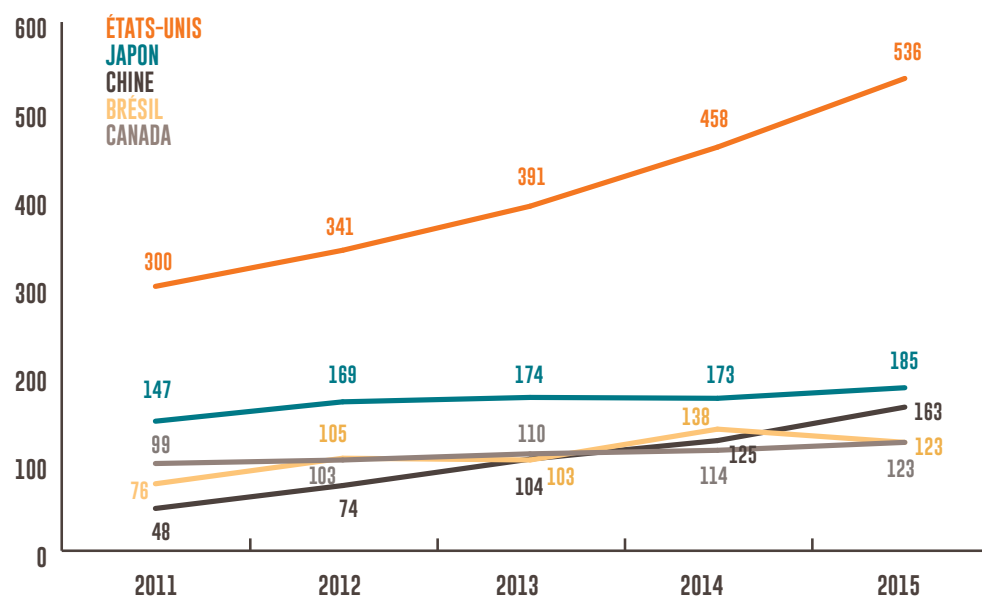
14,6% de l'ensemble des exportations en 2015 était imputable aux exportations hors Union européenne mettant ainsi un terme à la part croissante dans les exportations après une forte progression en 2014. Par rapport à 2014, la part de marché a baissé de 0,3 point de pourcentage. Ce recul est dû au ralentissement de la croissance dans différentes

économies émergentes. L'effondrement des exportations vers la Fédération de Russie (le boycott commercial de la viande et des légumes a entraîné une baisse des exportations de 41,2% en 2015) et les déboires de la croissance au Brésil (-10,9%) pèsent tout particulièrement sur les exportations vers les marchés lointains.

Les États-Unis, le Japon et pour la première fois la Chine constituent les plus importants marchés d'exportation lointains des produits

alimentaires et des boissons. Les exportations vers les États-Unis grimpent de manière abrupte et continue (+78,8% par rapport à 2011 et +17% en 2015 par rapport à 2014). Toutefois, c'est surtout la Chine qui tire son épingle du jeu avec une croissance des exportations de 30,3% en 2015 et une croissance allant jusqu'à 241% par rapport à 2011. Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la croissance des exportations en 2015 et par rapport à 2011 pour les 10 plus importants marchés d'exportation lointains (en 2015).

GRAPH. 24: ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS LOINTAINES EN MILLIONS D'€ (2011-2015)



Source : BNB-ICN (concept national), Codes NC 02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 15 à 22. 22)

Le tableau ci-dessous reprend les 10 pays d'exportation lointains qui, en 2015, ont importé de Belgique des produits pour un

montant minimum de 10 millions d'euros et qui présentent les pourcentages de croissance les plus forts par rapport à 2011.

PAYS D'EXPORTATION LOINTAIN	EXPORTATIONS EN 2015 EN €	CROISSANCE PAR RAPPORT À 2014	CROISSANCE PAR RAPPORT À 2011
ÉTATS-UNIS	536.363.434	17%	79%
JAPON	185.228.027	7%	26%
CHINE	162.616.381	30%	241%
BRÉSIL	122.990.274	-11%	62%
CANADA	122.984.639	8%	25%
ALGÉRIE	110.274.725	-38%	-23%
ARABIE SAOUDITE	101.679.936	14%	66%
CORÉE DU SUD	98.165.998	15%	13%
AUSTRALIE	93.361.938	20%	30%
FÉDÉRATION DE RUSSIE	87.122.592	-40%	-55%

PAYS D'EXPORTATION LOINTAIN	EXPORTATIONS EN 2015 EN €	CROISSANCE PAR RAPPORT À 2014	CROISSANCE PAR RAPPORT À 2011
COLOMBIE	15.010.753	53%	564%
MEXIQUE	40.781.880	73%	385%
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	10.806.964	61%	357%
PÉROU	14.364.579	44%	337%
CHINE	162.616.381	30%	241%
IRAK	42.795.670	56%	161%
JORDANIE	34.415.246	3%	118%
LIBYE	24.702.941	-15%	112%
NOUVELLE-ZÉLANDE	18.349.482	34%	112%
QATAR	14.683.020	6%	102%

Source : BNB-ICN (concept national), Codes NC 02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 15 à 22. 22)

EXPORTATIONS SUR LES MARCHÉS LOINTAINS PAR PRODUIT

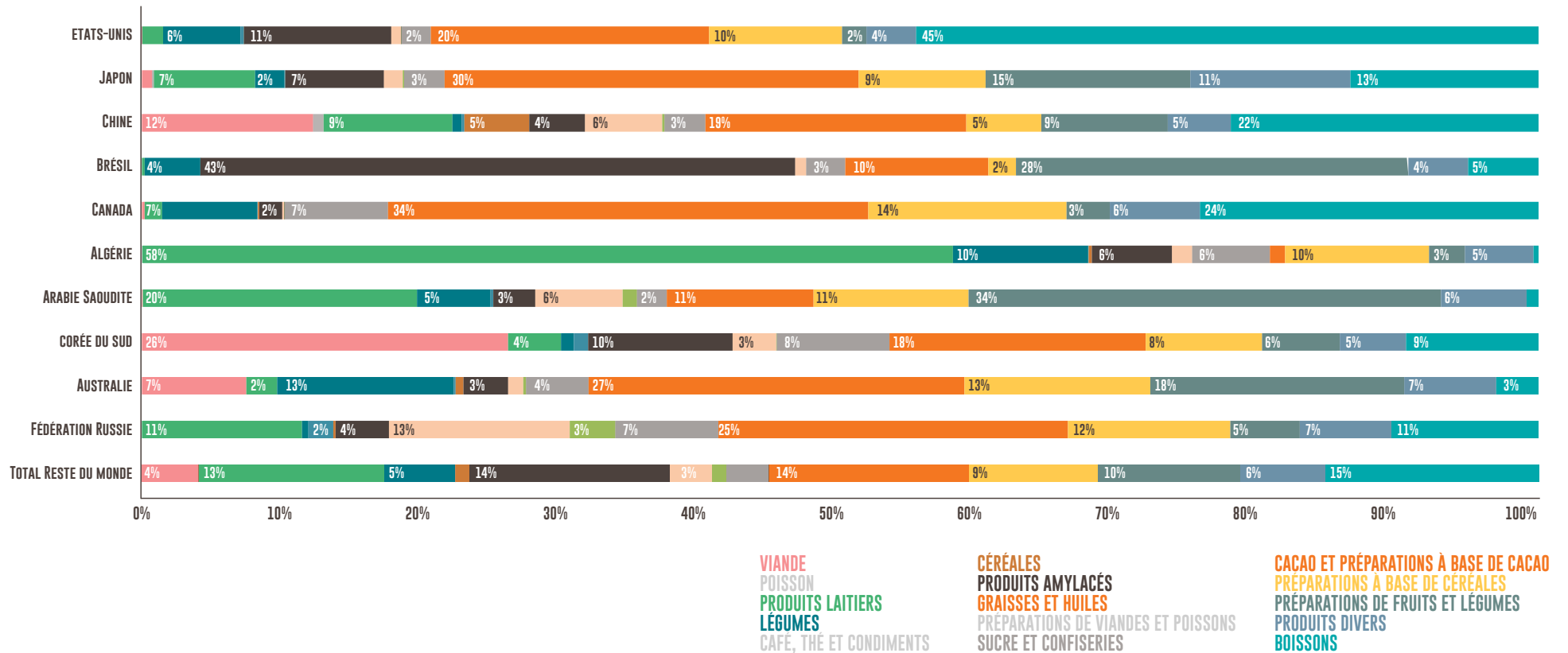
En ce qui concerne nos principaux marchés d'exportation lointains que sont les Etats-Unis et le Japon, les produits chocolatés et les boissons (bières) représentent une part importante dans les exportations des produits alimentaires belges. Parmi les autres produits d'exportation importants de notre pays, on note aussi les préparations de céréales (surtout les biscuits) pour les Etats-Unis et des préparations à base de légumes pour le Japon (surtout des préparations surgelées à base de pommes de terre).

En ce qui concerne les exportations vers la Chine, la répartition entre les groupes de produits est assez équilibrée, même si les boissons (bières), les produits à base de chocolat et la viande tirent leur épingle du jeu. Les exportations vers le Brésil sont surtout dominées par 2 produits d'exportation qui représentent une part plutôt limitée des exportations vers le reste du monde : les produits amylacés ainsi que les préparations de fruits et légumes (hors légumes surgelés). La répartition des exportations vers le Canada est assez similaire à celle des États-Unis. En ce qui concerne les autres pays du top 10, c'est surtout l'importance des exportations de produits laitiers vers l'Algérie et de préparations de fruits et de légumes vers l'Arabie Saoudite qui attire notre attention, ainsi que l'importance de la viande dans les exportations à destination de la Corée du Sud.

> LES EXPORTATIONS VERS LA CHINE CONNAISSENT UNE PROGRESSION SPECTACULAIRE : +241% DEPUIS 2011.

La bière et le chocolat sont les principaux produits à l'exportation sur les marchés lointains.

GRAPH. 25: RÉPARTITION DES EXPORTATIONS PAR GROUPE DE PRODUITS POUR LES 10 PRINCIPAUX MARCHÉS D'EXPORTATION LOINTAINS (2015)



Source : BNB-ICN (concept national), Codes NC 02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 15 à 22. 22. Pour des raisons de lisibilité, les pourcentages des groupes de produits ayant une valeur inférieure à 2% ne sont pas indiqués. Les groupes de produits importants (part > 5%) sont indiqués en rouge dans la légende.



Food



Food.be



Food.be



Food.



Food.be

Small country. Great food.



Food



CANAUX DE DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES



Le nombre des magasins de taille moyenne augmente de 0,6%.

CANAUX DE DISTRIBUTION INTÉRIEURE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

En 2014, les produits alimentaires étaient vendus dans 7.203 magasins ; cela représente une diminution d'environ 1,2% par rapport à 2013. Par rapport à 2005, la part des petits supermarchés F3¹⁰ a baissé au profit des 3 autres catégories. Après un recul en 2008, le nombre de magasins F1¹¹ est à nouveau en légère hausse, même si cette croissance est considérablement inférieure à celle enregistrée au début des années 2000. Les points de vente Albert Heijn ne sont pas

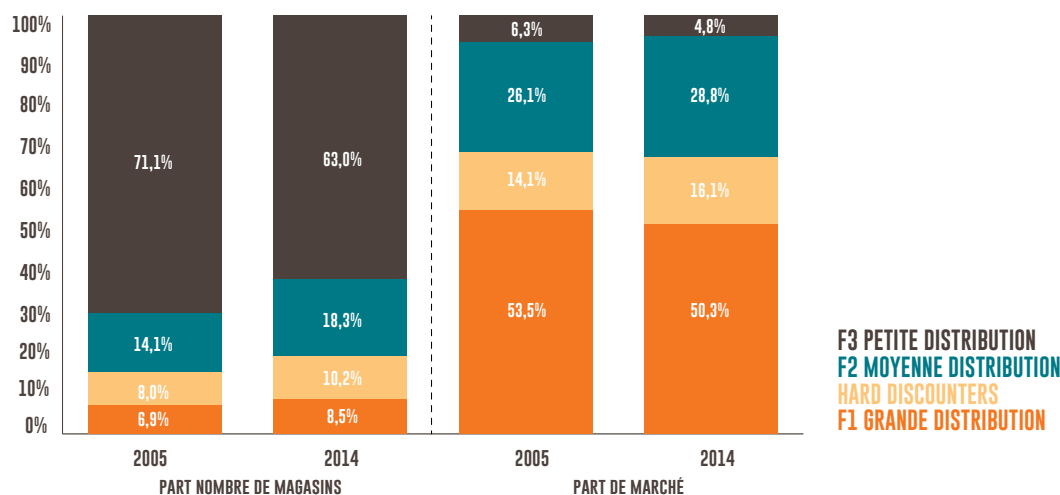
encore repris dans la liste des magasins F1, alors que cette chaîne disposait déjà de 38 points de vente en Belgique début 2016.

La croissance du nombre de hard discounters est en forte régression ces dernières années et en 2014, il y avait même 2 magasins de moins que l'année précédente. Le nombre de magasins de taille moyenne F2¹² affiche à nouveau une légère croissance de 0,6% alors que le rythme de croissance ralentit et tandis que le nombre de magasins F3 continue à s'effriter.

Bien que les magasins F3 représentent 63% du nombre total de magasins, en termes de part de marché, il est plus qu'évident que ce sont les F1, F2 et hard discounters qui réalisent la quasi-totalité du chiffre d'affaires. Au fil des ans, la part des petits supermarchés F3 diminue et n'était plus que de 4,8% en 2014. Année après année, les magasins F1 ont également dû céder leur part de marché aux hard discounters et aux distributeurs F2 de taille moyenne. En 2014, la perte était beaucoup plus importante que les années précédentes.

La part de marché des canaux de distribution se diversifie.

GRAPH. 26: RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES CANAUX DE DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES (2005-2014)



Source : Nielsen Grocery Universe 2015

¹⁰Il s'agit des magasins de proximité d'une superficie de moins de 400m² comme Supra, Spar, Prima, Carrefour Express, Louis Delhaize, les magasins de nuit...

¹¹Il s'agit de la grande distribution comme Colruyt, les hypermarchés Carrefour, les supermarchés Delhaize, Match...

¹²Les magasins F2 sont des supermarchés de taille moyenne d'une superficie de plus de 400 m² comme les supermarchés GB, Okay, AD Delhaize, Spar, ... qui sont souvent des magasins sous franchise.

A hand holding a pen writing on a clipboard with a financial table. The table has columns for 'FACT BAYCSE', 'Produit', 'Coût', 'Marge', and 'Prix'.

RENDEMENT ET RATIOS FINANCIERS

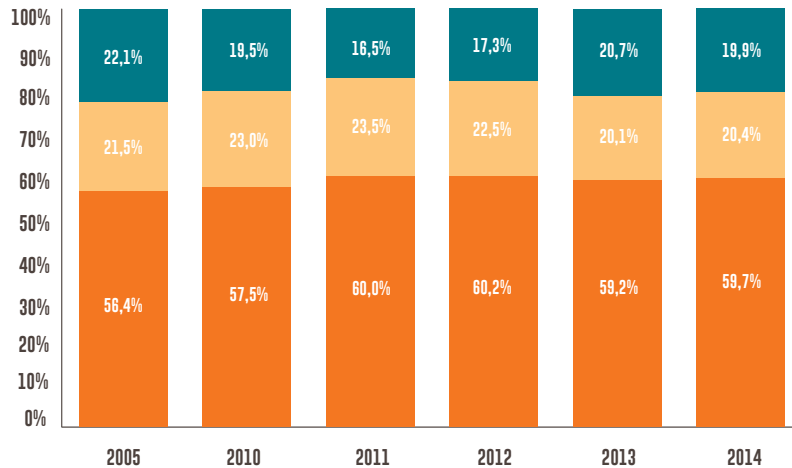


HANDICAP SALARIAL

17,4%

Désavantage compétitif pour
l'industrie alimentaire belge
par rapport aux pays voisins.

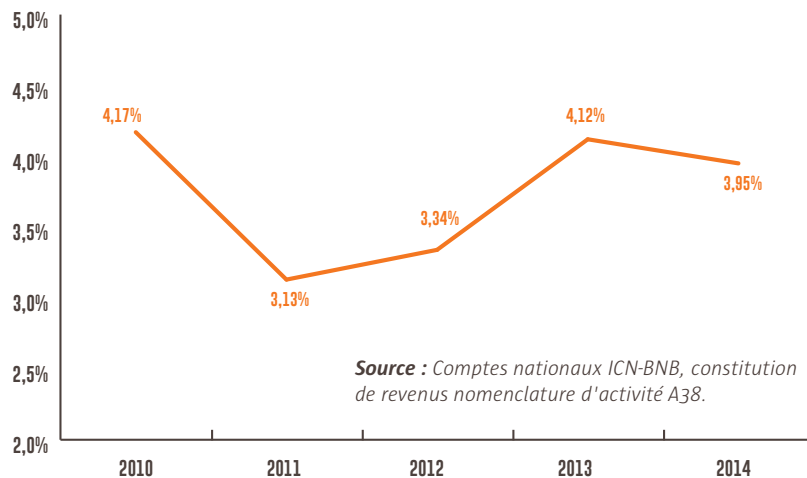
GRAPH. 27: CONSTITUTION DES REVENUS INDUSTRIE ALIMENTAIRE ET TABAC (2005 ; 2010-2014)



EXCÉDENT NET D'EXPLOITATION ET REVENU MIXTE CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE
COÛTS SALARIAUX

Source : Comptes nationaux ICN-BNB, constitution de revenus nomenclature d'activité A38.

GRAPH. 28: ÉVOLUTION MARGE OPÉRATIONNELLE NETTE EN % (2010-2014)



Source : Comptes nationaux ICN-BNB, constitution de revenus nomenclature d'activité A38.

RENTABILITÉ ET INVESTISSEMENTS

L'analyse à long terme des facteurs de production générateurs de revenus au sein de la valeur ajoutée nous apprend que la part du coût salarial s'est stabilisée autour de 60% ces dernières années. En 2005, la part du coût salarial était de 56,4%.

La part de la consommation de capital fixe (amortissements) se stabilise également autour de 20% après la baisse en 2012 et 2013. Cette diminution a profité à l'excédent net d'exploitation, qui fluctue à nouveau autour du niveau de 2010. La baisse de l'excédent net d'exploitation en 2014 se reflète bien sûr également dans une baisse de la marge opérationnelle nette en 2014. Par rapport à 2010, elle est inférieure d'environ 0,2 point de pourcentage.

Sans une rentabilité suffisante, les investissements et l'emploi dans le secteur alimentaire diminuent. Inversement, quand les entreprises sont suffisamment rentables, l'activité d'investissement augmente et de nouveaux emplois sont créés.

> ENVIRON 60% DE LA VALEUR AJOUTÉE EST CONSACRÉE AU COÛT SALARIAL.

La marge opérationnelle nette dans l'industrie alimentaire fluctue entre 3% et 4%.

Jusqu'en 2013, le handicap salarial par rapport à nos pays voisins continue à augmenter.

COÛT SALARIAL HORAIRE

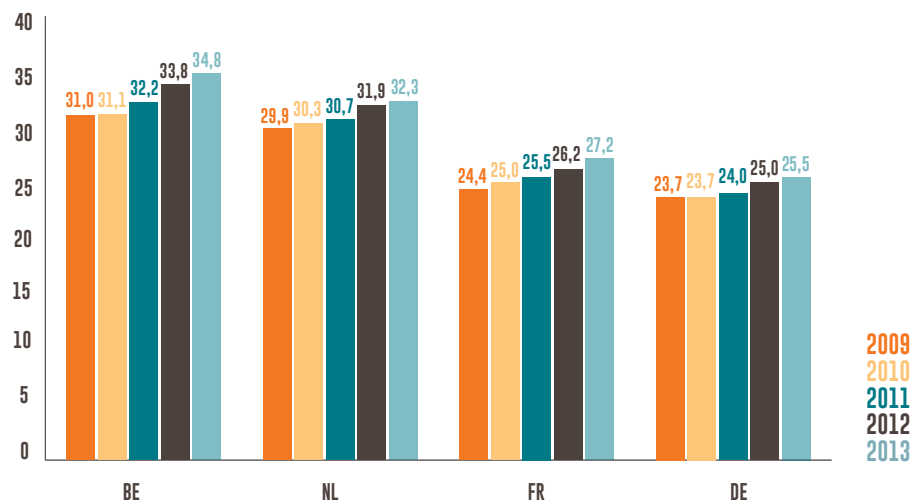
Sur base des comptes nationaux, il ressort qu'en 2013 le coût salarial moyen par heure de travail dans l'industrie alimentaire belge était le deuxième plus élevé de la zone Euro (derrière le Danemark). En comparaison avec nos pays voisins, la Belgique affiche également les plus mauvaises performances. Avec les Pays-Bas, l'écart salarial s'élève

toujours à 7,7%, mais les différences par rapport à la France et à l'Allemagne sont énormes : en 2013, les salaires de l'industrie alimentaire belge étaient 27,9% supérieurs à ceux de la France et 36,7% supérieurs à ceux de l'Allemagne !

Pour 2014, on ne dispose que des chiffres officiels pour la Belgique et les Pays-Bas. Les coûts salariaux horaires ont augmenté de

1,4% en Belgique et de 3,3% aux Pays-Bas, ce qui a quelque peu réduit l'écart salarial, mais les coûts salariaux de l'industrie alimentaire en Belgique restent 5,7% plus élevés qu'aux Pays-Bas.

GRAPH. 29: COÛT SALARIAL HORAIRE DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE BELGIQUE ET PAYS VOISINS (2009-2013)



Source : Comptes nationaux Eurostat

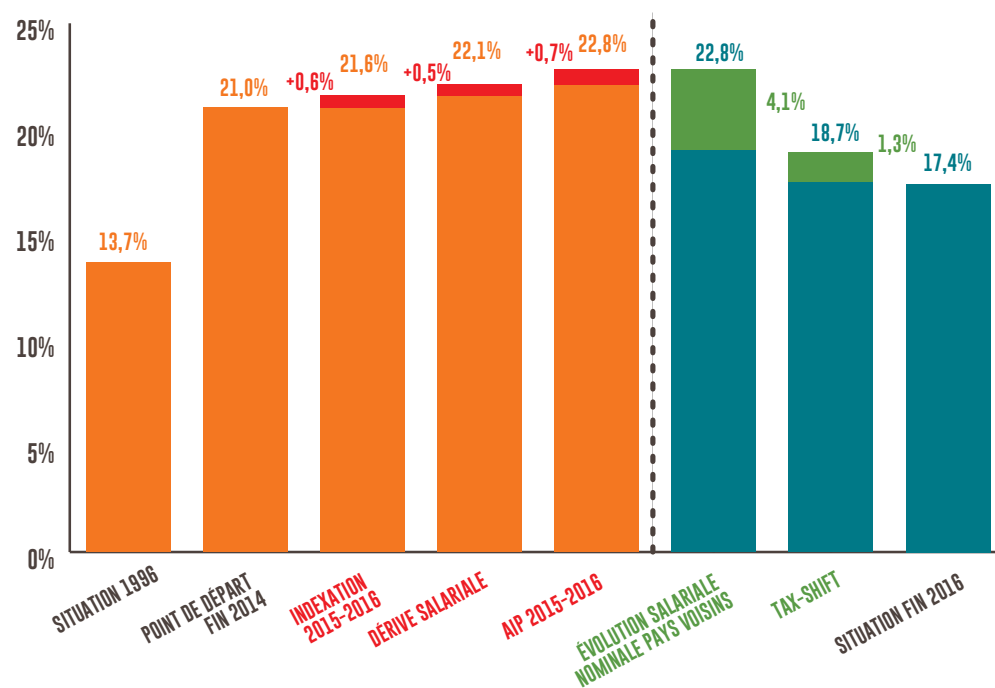
IMPACT DU TAX-SHIFT

D'après les calculs de FEVIA, le handicap salarial de l'industrie alimentaire belge s'élevait, fin 2014, à 21% par rapport à la moyenne pondérée des trois pays voisins. Un niveau intolérable pour une industrie

occupant un aussi grand nombre de salariés que l'industrie alimentaire. En raison des bas salaires dans l'industrie alimentaire allemande, le handicap salarial de l'industrie alimentaire belge était, fin 2014, également plus élevé que celui du secteur privé belge (en moyenne « seulement » 15,6%).

Sur base des calculs de FEVIA, fin 2016, le handicap salarial sera encore de 17,4%. FEVIA prévoit donc une baisse du handicap salarial de 3,6% sur deux ans.

GRAPH. 30: INDUSTRIE ALIMENTAIRE : ÉVOLUTION DU HANDICAP SALARIAL 1996-2016



Source : Calculs propres de Fevia basés sur les données d'Eurostat, CCE, BFP et FEB

➤ LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DU HANDICAP SALARIAL A COMMENCÉ, MAIS D'AUTRES MESURES S'IMPOSENT.

ÉVOLUTION DES PRIX



-1,7%

PRIX À LA PRODUCTION
INDUSTRIE ALIMENTAIRE

+1,6%

INDICE DES PRIX
À LA CONSOMMATION
ALIMENTS TRANSFORMÉS
ET BOISSONS

ÉVOLUTION DES PRIX DANS LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

Depuis 2006, l'industrie alimentaire est confrontée à une forte augmentation de la volatilité des prix des inputs (moyenne pondérée des matières premières alimentaires, du gaz, de l'électricité et des coûts salariaux horaires). Cette volatilité accrue

est à l'origine de tensions entre les différents maillons de la chaîne alimentaire.

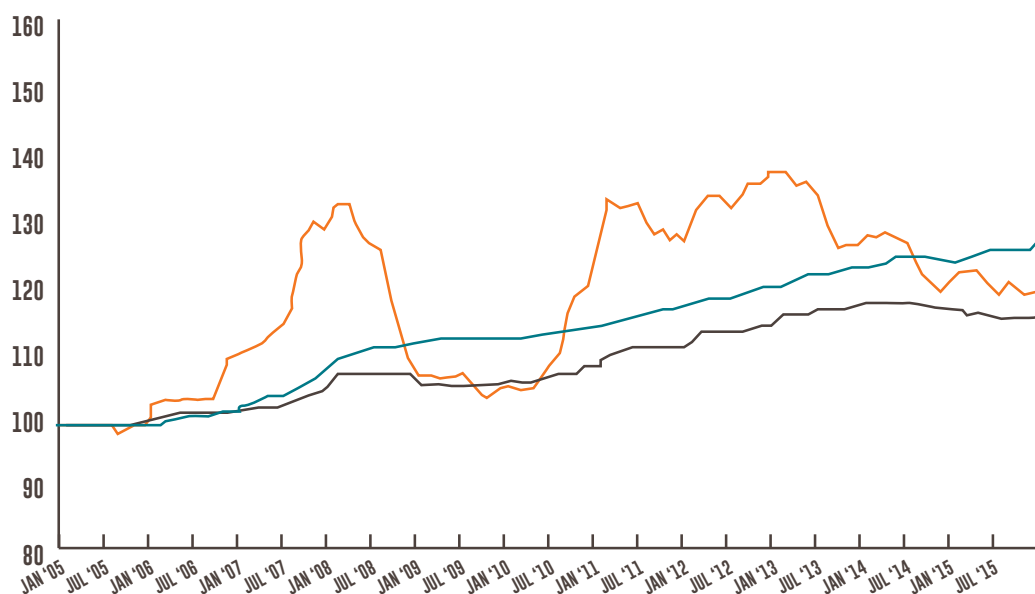
Après avoir joué aux montagnes russes, les prix des inputs de l'industrie alimentaire ont baissé en moyenne de 3,8% en 2015. La tendance à la baisse des prix des inputs est à l'origine de la baisse de 1,7% affichée par les prix des producteurs. En décembre 2015, le

niveau des prix des producteurs (2005=100) était toutefois toujours inférieur de 4,1% par rapport au niveau des prix des inputs.

En revanche, en 2015, les prix à la consommation de produits alimentaires et de boissons étaient 1,6% plus élevés que ceux de 2014.

En 2015, les prix des producteurs pour les produits alimentaires ont baissé alors que les prix à la consommation ont connu une nouvelle hausse.

GRAPH. 31: ÉVOLUTIONS DES PRIX DES INPUTS, DES PRIX À LA PRODUCTION ET DES PRIX À LA CONSOMMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES (01/2005-12/2015 ; 2005=100)



PRIX DES INPUTS, MOYENNE PONDÉRÉE (MATIÈRES PREMIÈRES, ÉNERGIES ET COÛT SALARIAL HORAIRE)
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION ALIMENTS TRANSFORMÉS ET BOISSONS
PRIX À LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE

Source : DGSIE (indice des prix à la production sur l'ensemble du marché), Observatoire des prix (prix des matières premières), Eurostat (prix de l'énergie, coût salarial horaire et indice des prix à la consommation-)

Depuis 2013, nous assistons à un élargissement du fossé entre les prix à la consommation des produits alimentaires et l'indice santé.

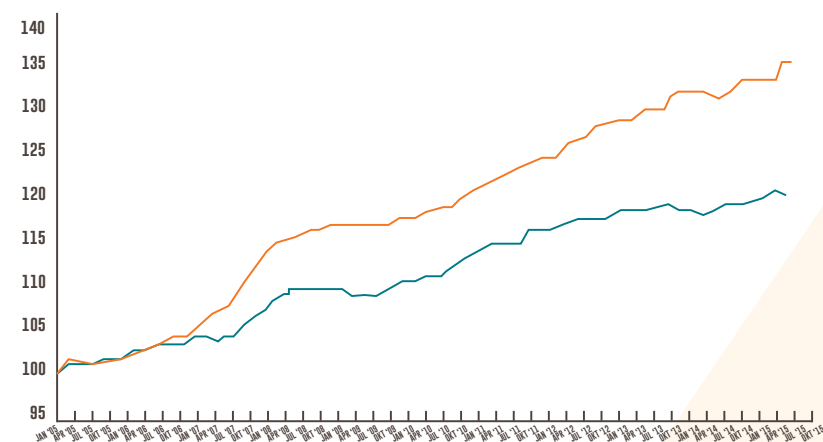
ÉVOLUTION DES PRIX À LA CONSOMMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Après une augmentation relativement similaire de l'indice des prix à la consommation des produits alimentaires et des boissons et de l'indice santé jusqu'au milieu de l'année 2012, le second semestre de 2012 et le premier semestre de 2013 ont enregistré une croissance nettement plus forte des prix des produits alimentaires tandis que, sur la même période, les indices des autres prix à la consommation augmentaient à peine. Ce fossé s'est encore creusé en 2014 et en 2015. Fin 2015, l'indice des prix à la consommation de produits alimentaires était 12,7% supérieur à l'indice santé (tous deux sur base de l'année 2005).

COÛTS DE PRODUCTION

Une entreprise alimentaire moyenne belge avec une consommation annuelle de 10.000 MWh d'électricité a vu les surcoûts (les coûts découlant de la politique et dont le financement est assuré par les consommateurs d'électricité) sur sa facture d'électricité augmenter de plus de 200% sur une période de 8 ans. Cette augmentation s'applique aux entreprises qui participent à une Convention énergétique (Flandre) ou à un accord de branche (Wallonie). Ces entreprises reçoivent certaines compensations financières en échange d'efforts considérables dans le

GRAPH. 32: ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (01/2005-12/2015 ; 2005=100)



INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION ALIMENTS TRANSFORMÉS ET BOISSONS
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Source : Eurostat, ADSEI

domaine de l'énergie. Sans ces compensations, l'augmentation des surcoûts serait encore plus importante.

Le coût salarial de l'industrie alimentaire belge n'a cessé d'augmenter et continue à augmenter. Toutefois, suite à diverses mesures gouvernementales, l'augmentation

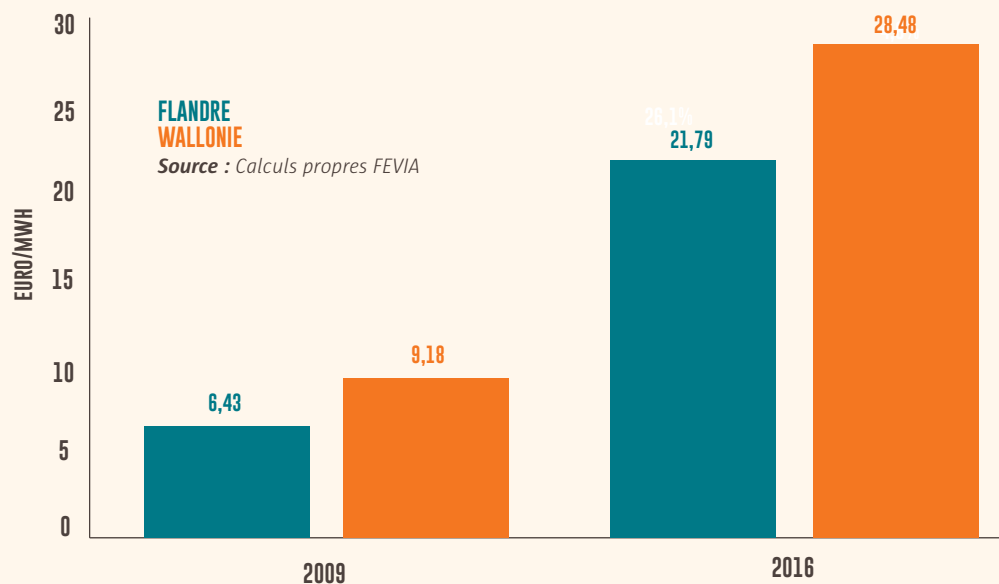
connaît un léger ralentissement depuis 2013-14.

Début 2013, les prix des matières premières de l'industrie alimentaire ont atteint (en moyenne) des sommets. Depuis l'été 2013, les prix des différentes matières premières sont sous pression. Après une légère augmen-

tation vers la fin 2013, les prix des matières premières ont à nouveau diminué jusqu'au troisième trimestre de 2014 inclus. Après une légère augmentation au cours des premiers mois de 2015, ils ont baissé au printemps et sont restés relativement stables au cours des mois qui ont suivi.

> SUR UNE PÉRIODE DE 8 ANS, LES SURCOÛTS AUGMENTENT DE PLUS DE 200%.

GRAPH. 33: ÉVOLUTION DES SURCOÛTS DE L'ÉLECTRICITÉ EN FLANDRE ET EN WALLONIE





COTISATIONS FISCALES ET PARAFISCALES



COTISATIONS
PATRONALES

+14,6%

DEPUIS 2010

COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET FISC

En 2014, l'emploi direct dans l'industrie alimentaire¹³ a rapporté 1,38 milliards d'euros de cotisations patronales à la sécurité sociale. Par rapport à 2013, les cotisations patronales ont augmenté de 1,6%. L'industrie alimentaire représente ainsi 16% des cotisations patronales à l'ONSS de l'industrie. Par rapport à 2010, les cotisations patronales dans l'industrie alimentaire ont même augmenté de 14,6%.

En outre, cet emploi a rapporté au moins 604 millions d'euros de précompte professionnel (contribution fiscale).¹⁴ Il s'agit d'une augmentation de 3,0% par rapport à 2013. Par rapport à 2010, l'augmentation est de 22,0%.

En outre, les travailleurs de l'industrie alimentaire ont versé, en 2014, un supplément de 424 millions d'euros à la sécurité sociale. Par rapport à 2013, il s'agit d'une augmentation de 1,3% représentant 15,2% de l'ensemble des cotisations des travailleurs à l'ONSS dans

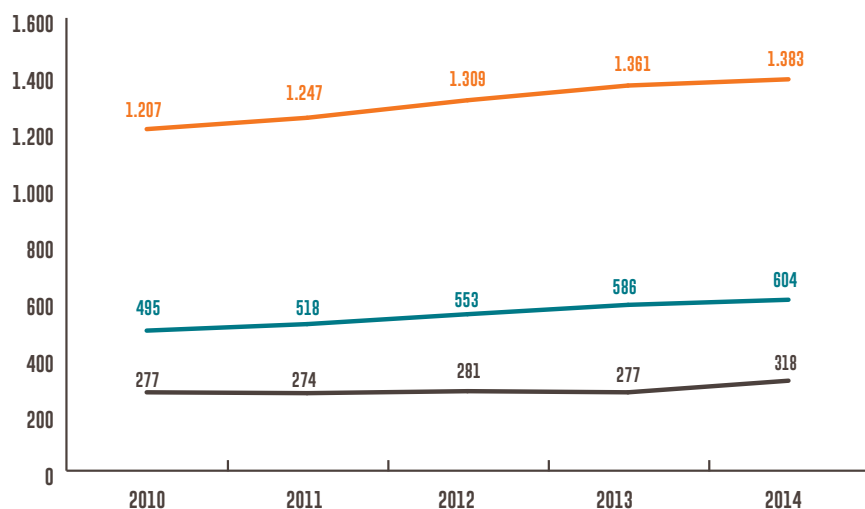
l'industrie manufacturière. Par rapport à 2010, les cotisations des travailleurs à l'ONSS ont augmenté de 14,5%.

IMPÔTS

En 2014, les entreprises de l'industrie alimentaire ont payé 318 millions d'euros d'impôts sur leur résultat, ce qui représente une augmentation de 14,8% par rapport à 2013. Par rapport à 2010, les impôts sur le résultat sont supérieurs de 14,8%.

> L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE VERSE PRESQUE 1,4 MILLIARD D'EUROS DE COTISATIONS À LA SÉCURITÉ SOCIALE.

GRAPH. 34: PRÉCOMPTÉ PROFESSIONNEL, COTISATIONS PATRONALES ONSS ET IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (MILLIONS D'€ - 2010-2014)



COTISATIONS PATRONALES ONSS PRÉCOMPTÉ PROFESSIONNEL IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Source : Belfirst janvier 2016, ONSS (cotisations des employeurs et des travailleurs à la sécurité sociale)

¹³Nous disposons uniquement de données pour le secteur de la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits de tabac.

¹⁴Les données relatives au précompte professionnel et aux impôts sur le résultat repose sur des calculs dans Belfirst. Les calculs dans Belfirst donnent une sous-estimation, car nous ne disposons pas des données de chaque entreprise alimentaire.



PRÉVISIONS DE CONJONCTURE



**CES DERNIERS MOIS
LA CONFIANCE DES
CONSUMMATEURS
A BAISSÉ**



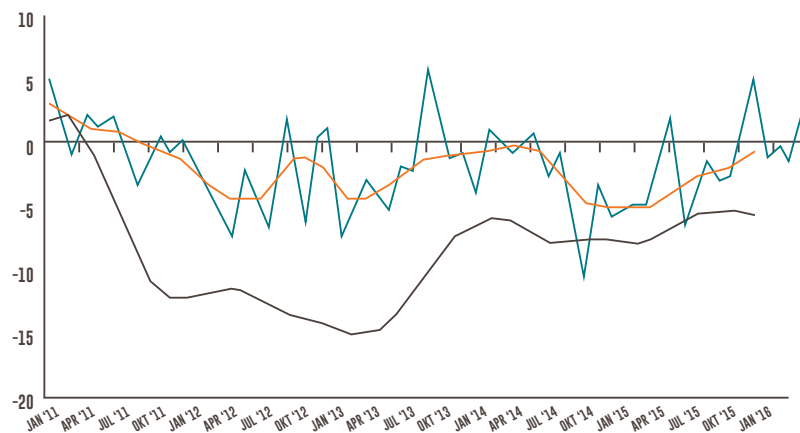
CONFIANCE DES CHEFS D'ENTREPRISE

Depuis la crise économique, la confiance des chefs d'entreprise du secteur alimentaire est au plus bas. Ce n'est qu'au printemps 2011 que la confiance des chefs d'entreprise a montré un résultat légèrement positif, mais ce léger regain de confiance est très vite retombé pour atteindre son niveau le plus bas (-5,2) en mai 2012. Au printemps 2014, un nouveau regain de confiance s'est dessiné et a laissé penser que la confiance des chefs d'entreprise allait renouer avec des chiffres positifs. Mais, une fois de plus, cette amélioration a été de courte durée et, en novembre 2014, la confiance des chefs d'entreprises était retombée à -5,9. La confiance des chefs d'entreprise s'est redressée en 2015.

La série brute non lissée désaisonnalisée de l'industrie alimentaire s'est affaiblie début 2016 et a connu une reprise en mars 2016 (+3,4) mais cette série affiche une courbe capricieuse, avec beaucoup de hauts et de bas. De ce fait, la prudence reste de mise dans l'interprétation des évolutions de cette série brute.

Dans l'industrie manufacturière, on a également assisté à une amélioration à partir d'avril 2013, mais celle-ci s'est arrêtée très rapidement en 2014 et, après une brève reprise au printemps 2015, elle est restée relativement stable pour atteindre -6,3 en novembre 2015. Les chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière restent nettement plus pessimistes que ceux de l'industrie alimentaire.

GRAPH. 35: BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE ET DE L'ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE (01/2011-03/2016)



SÉRIE BRUTE DÉSAISONNALISÉE ALIMENTATION ET BOISSONS
SÉRIE DÉSAISONNALISÉE ET LISSÉE ALIMENTATION ET BOISSONS
SÉRIE DÉSAISONNALISÉE ET LISSÉE INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Source : BNB (enquête de conjoncture)

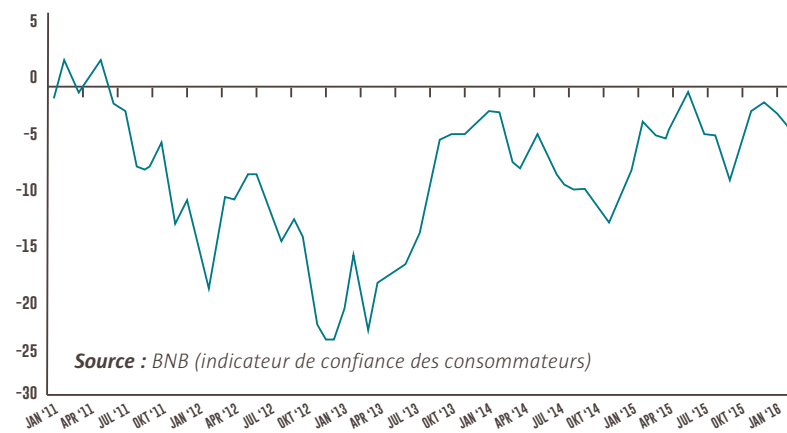
CONFIANCE DES CONSOMMATEURS

La crise économique et financière a aussi eu raison de la confiance des consommateurs, quasi en permanence sous zéro depuis 2008. Après un léger redressement jusqu'au printemps 2011, la confiance des consommateurs est redescendue jusqu'à -25 en janvier 2013. À partir de mai 2013, on a assisté à un net regain de la confiance des consommateurs, mais cette confiance a de nouveau glissé vers le bas à partir de mars 2014. Début 2015, une amélioration semblait se profiler à l'horizon mais cette reprise n'a pu être maintenue et a joué aux montagnes russes avec, comme seule constante, le fait qu'elle est toujours restée négative. En 2016, la confiance des consommateurs est de nouveau tombée en chute libre et atteignait -7 en mars 2016.

Après un creux à l'automne 2014, la confiance des chefs d'entreprise se redresse progressivement, même si certains chefs d'entreprise restent pessimistes.

➤ LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS A JOUÉ AUX MONTAGNES RUSSES EN 2015 MAIS ELLE RESTE TOUTEFOIS NÉGATIVE.

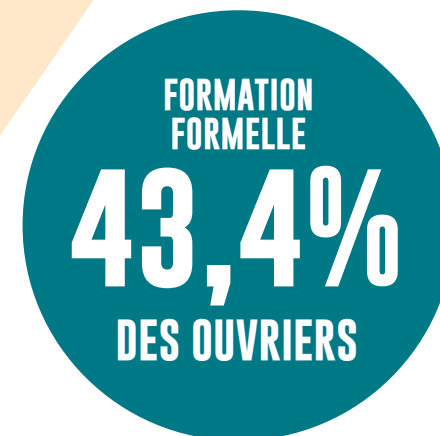
GRAPH. 36: CONFIANCE DES CONSOMMATEURS (01/2011-03/2016)



Source : BNB (indicateur de confiance des consommateurs)

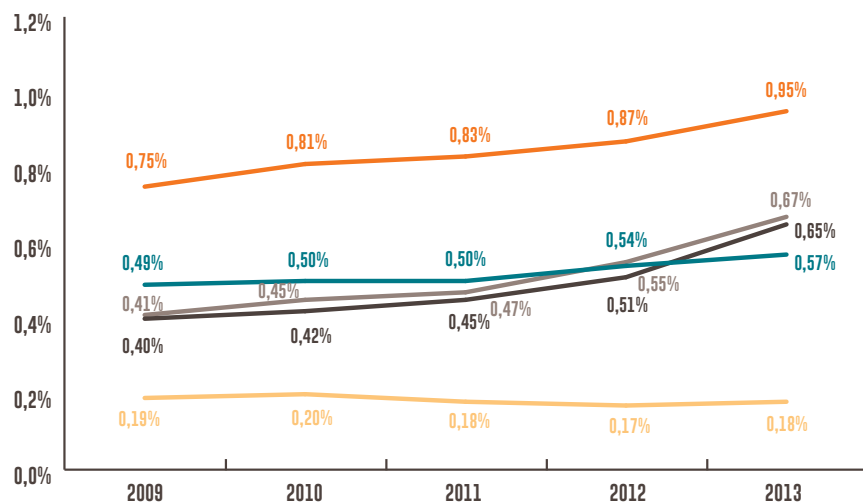


EFFORTS EN MATIÈRE DE FORMATION



43,4% des ouvriers ont suivi
une formation formelle.

GRAPH. 37: EFFORTS EN MATIÈRE DE FORMATION DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE (2009-2013)



% COÛTS DE FORMATION FORMELLE / COÛT TOTAL PERSONNEL
% HEURES DE FORMATION FORMELLE / HEURES DE TRAVAIL
% COÛTS DE FORMATION INFORMELLE / COÛT TOTAL PERSONNEL
% HEURES DE FORMATION INFORMELLE / HEURES DE TRAVAIL
% COÛTS DE FORMATION GROUPES À RISQUE / COÛT TOTAL PERSONNEL

Source : IFP

ÉVOLUTION EFFORTS EN MATIÈRE DE FORMATION

Les efforts en matière de formation augmentent dans l'industrie alimentaire. L'analyse des bilans sociaux par le Conseil Central de l'Économie révèle qu'en 2013, 0,57% du temps de travail a été investi dans des formations formelles. Si l'on tient également compte des formations informelles, en 2013, 1,22% du temps de travail total a été investi dans des formations.

Dans l'industrie et dans l'économie dans son ensemble, respectivement 1,17% et 1,21% du temps de travail sont investis dans des formations formelles et informelles, permettant même à l'industrie alimentaire de réaliser de meilleures performances, alors que l'industrie alimentaire restait à la traîne dans le passé. Y ont surtout contribué l'augmentation des efforts de formation informelle et formelle dans l'industrie alimentaire.

En termes financiers, il s'agit pour les formations formelles d'un investissement de 0,95% des coûts de personnel, contre 0,76% dans l'industrie et 1,11% dans l'économie globale. Si nous y ajoutons les coûts de formation informelle, l'industrie alimentaire arrive à 1,62% des coûts de personnel, l'industrie à 1,42% et l'économie globale à 1,55%.

> LES COÛTS DE FORMATION REPRÉSENTENT 1,62% DES COÛTS DE PERSONNEL.

Le nombre de travailleurs qui ont bénéficié d'une formation formelle augmente considérablement en 2012 et 2013.

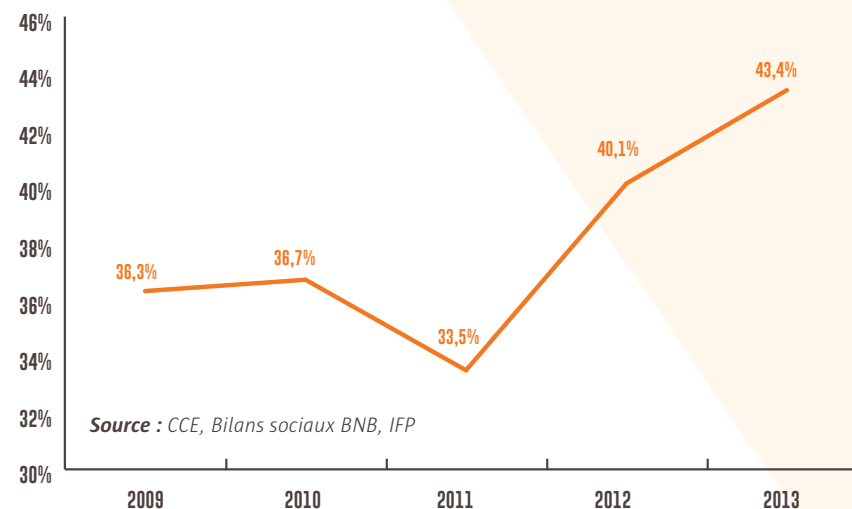
Le graphique qui illustre le pourcentage de travailleurs ayant bénéficié d'une formation formelle montre une augmentation remarquable à partir de 2012. En 2012, le nombre de travailleurs qui ont bénéficié d'une formation augmente considérablement de 6,6 points de pourcentage pour poursuivre également son ascension en 2013 et atteindre 43,4%. Sur l'ensemble du secteur privé, 36,5% des travailleurs ont bénéficié d'une formation. L'industrie alimentaire enregistre donc de meilleures performances que l'ensemble du secteur en 2013.

FORMATIONS DANS LE CADRE D'INITIATIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE (IFP)¹⁵

En 2014, 18.391 travailleurs des commissions paritaires CP 118 et CP 220 ont suivi une ou plusieurs formations IFP, ce qui correspond à une augmentation de 5,5% par rapport à 2013 et de 21,5% par rapport à 2010. Cela représente 20,7% de tous les travailleurs du secteur. En 2014, les formations spécifiquement axées sur l'alimentation (sécurité alimentaire et qualité, technologie alimentaire...), organisées ou pas sur mesure pour certains sous-secteurs, constituaient le segment le plus important, avec près de la moitié de l'ensemble des formations.

En 2014, l'impact de l'IFP a été en moyenne de 0,3 point de pourcentage supérieur à

GRAPH. 38: % DE TRAVAILLEURS BÉNÉFICIAIRE D'UNE FORMATION FORMELLE (2009-2013)



Source : CCE, Bilans sociaux BNB, IFP

¹⁵ L'IFP prend des initiatives de formation pour les travailleurs des commissions paritaires 118 (ouvriers de l'industrie alimentaire) et 220 (employés de l'industrie alimentaire). Le champ d'action de l'IFP est donc l'industrie alimentaire belge. Les entreprises de l'HORECA ainsi que celles de la petite et la grande distribution ne sont donc pas du ressort de l'IFP.

Impact au niveau des employeurs en fonction de la taille de l'entreprise	2010	2014
1 - 9 travailleurs	11,8%	9,0%
10-49 travailleurs	31,7%	40,4%
50-99 travailleurs	73,2%	74,3%
100 travailleurs ou plus	92,7%	95,6%
moyenne	21,0%	21,3%

celui de 2010. En 2014, l'impact a été plus important dans toutes les catégories de tailles d'entreprises occupant plus de 9 travailleurs par rapport à 2010. Les entreprises qui comptent moins de 10 travailleurs sont structurellement les plus difficiles à atteindre en termes de formation. Les petites boulangeries dispensent essentiellement des formations informelles. Dans les grandes entreprises, l'impact des formations « formelles » de l'IFP est beaucoup plus élevé.

> L'IFP TOUCHE DE PLUS EN PLUS D'EMPLOYEURS.

INNOVATION

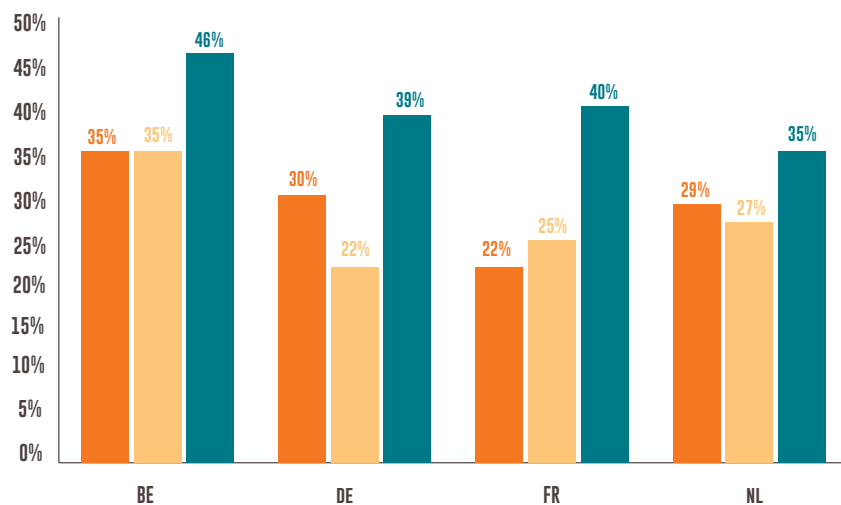


INNOVATION DE PRODUIT

35%
ENTREPRISES

35% des entreprises ont
introduit une innovation de produit.

GRAPH. 39: PART DES PRODUCTEURS D'ALIMENTATION, BOISSONS ET TABAC AYANT INTRODUIT DES INNOVATIONS, PAR TYPE (2010-2012)



INNOVATION DE PRODUIT
INNOVATION DE PROCÉDÉ
INNOVATION ORGANISATIONNELLE ET/OU MARKETING

Source : Enquête CIS 2012 Eurostat

DEGRÉ D'INNOVATION

Il ressort des chiffres de l'enquête CIS 2012 que 35% des producteurs belges de produits alimentaires et de boissons ont introduit une innovation de produit. La Belgique occupe ainsi une très belle place par rapport à ses voisins directs en termes d'innovation de produit pour les produits alimentaires et les boissons, mais se démarque surtout de la France par des performances nettement supérieures.

En moyenne, la Belgique est aussi plus performante que ses voisins en termes d'innovation de procédé, 35% des producteurs de produits alimentaires et de boissons ayant introduit une innovation de procédé. En matière d'innovation de procédé de production des produits alimentaires, la Belgique se classe nettement mieux que ses voisins, qui ne dépassent pas 22 à 27%.

Outre les innovations de produit et de procédé, les entreprises peuvent également introduire des innovations sur les plans marketing et organisationnel. L'enquête CIS 2012 révèle que 46% des producteurs belges de produits alimentaires et de boissons ont introduit une innovation organisationnelle et/ou marketing. Sur ce plan, la Belgique fait aussi mieux que ses voisins directs.

Lors des 2 précédentes enquêtes CIS (2008 et 2010), les entreprises alimentaires belges étaient également parvenues à traduire cette

> L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE BELGE OCCUPE LA PREMIÈRE PLACE EN MATIÈRE D'INNOVATION DE PRODUIT ET DE PROCÉDÉ.

L'industrie alimentaire belge est à la traîne en matière de chiffre d'affaires généré par de nouveaux produits.

162 millions d'euros consacrés aux dépenses de R&D dans l'industrie alimentaire.

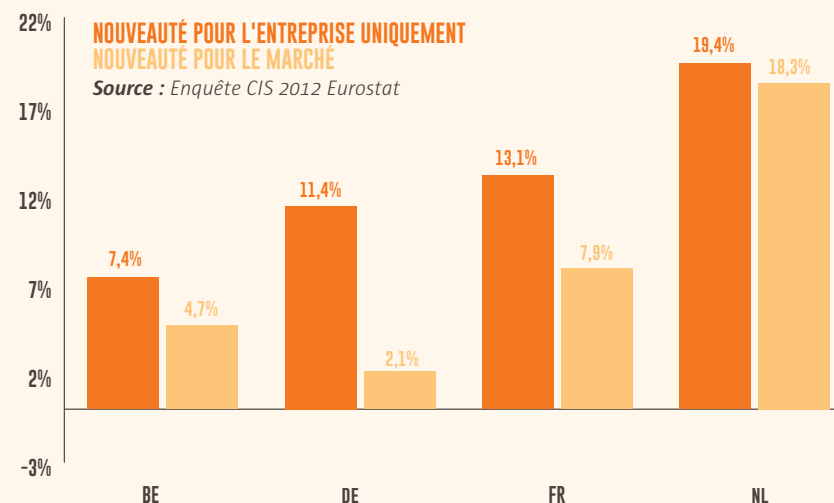
position forte en matière d'innovations de produit et de procédé en un plus grand succès commercial. La dernière enquête CIS 2012 semble indiquer que l'écart avec nos voisins (qui paraissait presque comblé) se creuse à nouveau. En ce qui concerne les nouveaux produits dans l'entreprise, la Belgique est à la traîne par rapport à ses 3 voisins. Au niveau des nouveaux produits sur le marché, les producteurs de produits alimentaires belges passent devant leurs homologues allemands, mais restent derrière les producteurs de produits alimentaires français et néerlandais. Les pourcentages des entreprises alimentaires néerlandaises paraissent extrêmement élevés, surtout si on les compare à l'enquête CIS 2010 où ils étaient de l'ordre de 7,5%.

INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE DE R&D

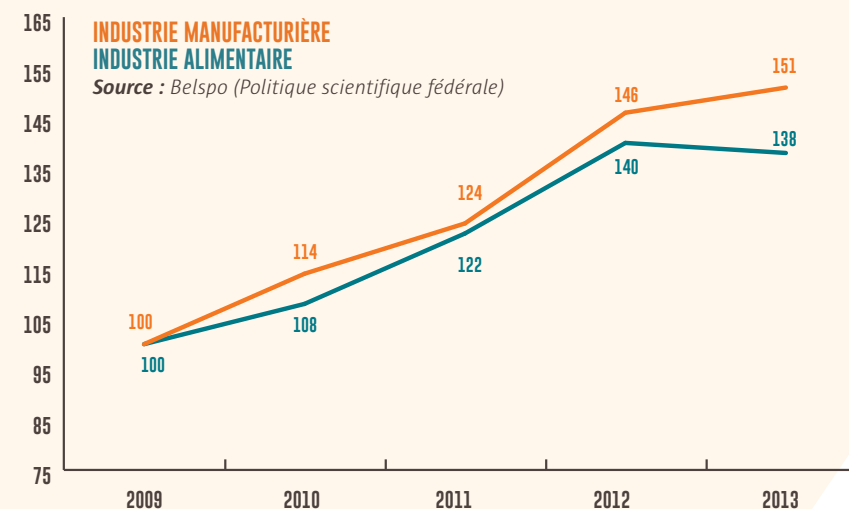
En 2013, l'industrie alimentaire a consacré environ 162 millions d'euros en dépenses de R&D intra-muros (au sein de l'entreprise), ce qui représente une légère baisse d'1,3% par rapport à 2012. Par rapport à 2009, les dépenses de R&D ont toutefois augmenté de 37,7%.

Si nous exprimons les dépenses de R&D intra-muros en pourcentage du chiffre d'affaires, nous constatons que ce ratio reste plus ou moins constant pour l'industrie alimentaire et avoisine les 0,34% alors qu'il augmente pour l'industrie manufacturière. L'une des explications réside dans l'augmentation consi-

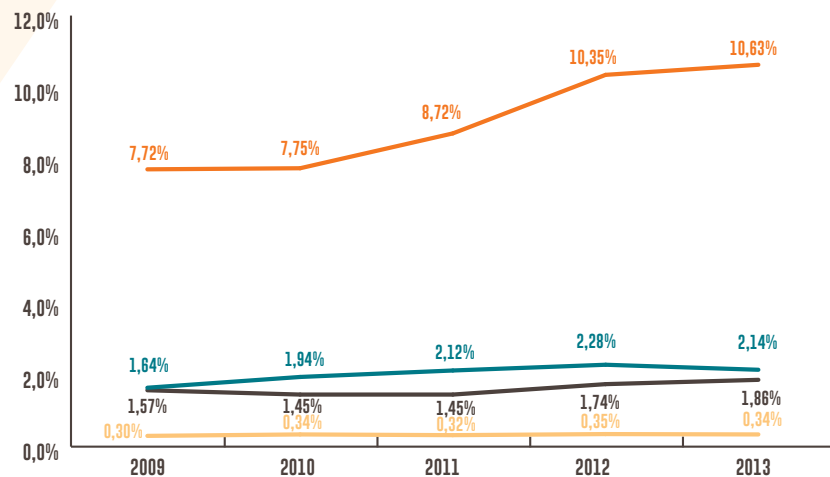
GRAPH. 40: % CHIFFRE D'AFFAIRES NOUVEAUX PRODUITS (2010-2012)



GRAPH. 41: ÉVOLUTION DES DÉPENSES R&D INTERNES (2009=100)



GRAPH. 42: DÉPENSES R&D INTERNES EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE LA VALEUR AJOUTÉE (2009-2013)



INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE - % VALEUR AJOUTÉE
INDUSTRIE ALIMENTAIRE - % VALEUR AJOUTÉE
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE - % CHIFFRE D'AFFAIRES
INDUSTRIE ALIMENTAIRE - % CHIFFRE D'AFFAIRES

Source : Politique scientifique fédérale, DGSIE (déclarations TVA)

dérable du chiffre d'affaires dans l'industrie alimentaire ces dernières années, associée à des dépenses de R&D qui ont augmenté presque au même rythme. Dans l'industrie manufacturière, la croissance a uniquement pu être réalisée parce que le chiffre d'affaires a baissé plus rapidement que les investissements en R&D intra-muros. Si on l'exprime en pourcentage de la valeur ajoutée, il y a bel et bien une augmentation de l'intensité R&D dans l'industrie alimentaire, mais toutefois avec un léger affaiblissement en 2013.

Avec des dépenses de R&D qui représentent 2,14% en pourcentage de la valeur ajoutée, en 2013, l'industrie alimentaire a largement réalisé les objectifs d'Europe 2020 de 2% en matière de R&D, qui sont imposés au secteur privé.

Note : Dans ce rapport, on entend par « l'industrie alimentaire », en principe, le secteur NACE2008, codes 10+11 (production de produits alimentaires et de boissons), à l'exception toutefois des exportations et des importations (BNB) : ces chiffres ne sont pas liés à l'entreprise (codes NACE) mais aux produits. A cet effet, les codes NC suivants sont pris en compte : 02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 15 à 22. Les exportations de produits alimentaires comprennent donc aussi les exportations des produits alimentaires en gros. L'industrie manufacturière englobe les codes NACE2008 10 à 33.



➤ TOUS AMBASSADEUR DE FOOD.BE



FEVIA | CHRIS MORIS | RUE DE LA SCIENCE 14 | 1040 BRUXELLES | INFO@FEVIA.BE | WWW.FEVIA.BE | TWITTER: @FEVIA_BE